



# BILAN COMMUN PAYS BENIN

© SNU, Septembre 2017 Crédits photos : Couverture et Page 25 : Elsie Assogba/PNUD Bénin Page 18 : Giacomo Pirozzi/ PNUD Bénin Page 40 : PNUD Bénin

# BILAN COMMUN PAYS BENIN

### **TABLE DES MATIERES**

LISTE DES TABLEAUX	7
LISTE DES FIGURES	7
SIGLES ET ABBREVIATIONS	8
RESUME EXECUTIF	11
INTRODUCTION	15
I. DEMARCHE METHODOLOGIQUE	16
II- BREVE PRESENTATION DU PAYS	17
2.1 - SITUATION GEOGRAPHIQUE	17
2.2 - SITUATION DEMOGRAPHIQUE	17
2.3 - SITUATION POLITIQUE	17
2.4 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE RECENT	18
III ANALYSE DE LA SITUATION ET IDENTIFICATION DES DEFICITS AU NIVEAU DES ODD	19
3.1 - DIMENSION SOCIALE DU DEVELOPPEMENT	19
3-1-1 Pauvreté (ODD 1)	19
3-1-1-1 Etats des lieux:	19
3-1-1-2 Analyse causale et pistes d'intervention	21
3-1-2 Inégalités réduites (ODD 11)	22
3-1-2-1 Etats des lieux :	22
3-1-2 Faim zéro (ODD 2)	23
3-1- 21 Etats des lieux au Bénin	23
3.1 2.2 Analyse causale et pistes d'interventions	23
3-1-3 Bonne santé et bien-être (ODD 3)	24
3.1 31 Etats des lieux au Bénin	24
3.1 3.2 Analyse causale et pistes d'interventions	25
3-1-4 Education de qualité (ODD 4)	26
3.1 4-1 Etats des lieux au Bénin	26
3.1.4.2 Analyse causale et pistes d'interventions	28
3-1-5 Egalité entre les sexes (ODD 5)	29
3.1 5-1 Etats des lieux au Bénin	29
3-1-5-2 Analyse causale et pistes d'interventions	30
3-1-6 Eau propre et assainissement (ODD 6)	30
3.1 6-1 Etats des lieux au Bénin	30
3.1 6-2 Analyse causale et pistes d'interventions	31
3-2 DIMENSION ECONOMIQUE	31

3-2-1 Energie propre et d'un coût abordable (ODD 7)	31
3.2-1-1 Etats des lieux au Bénin	32
3.2-1-2 Analyse causale et pistes d'interventions	32
3-2-2 Emploi, travail décent et croissance économique (ODD 8)	32
3.2-2-1 Etats des lieux au Bénin	32
3.2-2-2 Analyse causale et pistes d'interventions	33
3-2-3 Industrie, Innovation et Infrastructures (ODD 9)	33
3.2-2-1 Etats des lieux au Bénin	33
3.2-2-2 Analyse causale et pistes d'interventions	34
3-3 DIMENSION ENVIRONNEMENTALE	35
3-3-1 Villes et communautés durables (ODD 11)	35
3.3-1-1 Etats des lieux au Bénin	35
3.3-1-1 Analyse causale et piste d'interventions	36
3.3.2 Consommation et production responsables (ODD 12)	36
3.3-2-1 Etats des lieux au Bénin	36
3-3-2-2 Analyse causale et pistes d'interventions	37
3.3.3 Mesures relatives à lutte contre les changements climatiques (ODD 13)	37
3.3-3-1 Etats des lieux au Bénin	37
3.3-3-2 Défis et pistes d'intervention	38
3.3.4 Vie aquatique (ODD 14)	38
3.3-4-1 Etats des lieux au Bénin	38
3.3-4-2 Analyse causale et pistes d'interventions	39
3-3-6 Vie terrestre (ODD 15)	39
3.3-4-1 Etats des lieux au Bénin	39
3.3-5-2 Analyse causale et pistes d'interventions	40
3-4 DIMENSION POLITTIQUE, INSTITUTIONNELLE ET SECURITAIRE	40
3-4-1 Paix, justice, démocratie, droits humains et Institutions efficaces	40
3.4-1-1 Etats des lieux au Bénin	40
3.4-1-2 Analyse causale et pistes d'interventions	41
3.4.2. Défense et Sécurité	42
3.4-2-1 Etats des lieux au Bénin	42
3-4-2-2 Analyse causale et pistes d'interventions	42
3.4.3. Décentralisation	42
3.4-3-1 Etats des lieux au Bénin	42
3.4-3-2 Analyse causale et pistes d'interventions	43
IV- CAPACITE DE FINANCEMENT, DE SUIVI D'EVALUATION ET ANALYSE DES RISQUES POTENTIELS A LA MISE EN ŒUVRE DES ODD AU BENIN	44
V – LE PRINCIPE « NE LAISSER PERSONNE DE COTE » AU BENIN	45
VI- LES AVANTAGES COMPARATIFS DE L'UNCT	47
CONCLUSION	49
ANNEXE	50
REFERENCE BIBLIGRAPHIQUE	55

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1 : Pauvreté et niveau d'instruction du chef de ménage	20
Tableau 2 : Pauvreté et taille du ménage	20
Tableau 3 : Incidence de pauvreté et sexe du chef de ménage	20
Tableau 4: Evolution du taux brut de scolarisation dans les cycles formels d'enseignement	26
Tableau 5 : Evolution des effectifs (Nombres et pourcentage)	47
Tableau 6: Inégalité suivant le lieu de résidence et le département entre 2011 et 2015	48
Tableau 7 : Distribution des emplois par catégorie de population et par grands secteurs institutionnels en 2015	48
Tableau 8 : Cibles prioritaires retenues par ODD	49

### **LISTE DES FIGURES**

Figure 1: Evolution de l'incidence de la pauvreté monétaire et non monétaire suivant les départements	19
Figure 2 : cartographie des personnes laissées pour compte	42
Figure 3 : l'incidence de la pauvreté monétaire et non monétaire suivant les communes	43
Figure 4 : Forces Faiblesses, Opportunités et menaces de l'Equipe Pays	44

### **SIGLES ET ABBREVIATIONS**

**AEP** Alimentation en Eau Potable

**AGVSA** Analyse Globale de la Vulnérabilité à la Sécurité Alimentaire

**AIC** Agriculture Intelligente face au Climat

AND-MPD Autorité Nationale désignée du Mécanisme pour un Développement Propre

**ANJE** Alimentation du Nourrisson et Jeune Enfant

**ARCH** Assurance pour le Renforcement du Capital Humain

**ARV** Anti Retro Viraux

**BCEAO** Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

**BCP** Bilan Commun Pays

**BEPC** Brevet d'Etude du Premier Cycle

**CC** Changements Climatiques

CDE Convention International des Droits de l'Enfant
CDN Contributions Déterminées au Niveau National

**CEDEAO** Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

**CeFAL** Centre de Formation en Administration Locale

**CEP** Certificat d'Etude Primaire

CI Cours d'Initiation

CIPD Conférence Internationale sur la Population et le Développement

CMEICB Commission de Modélisation Economique des Impacts du Climat et de l'Intégration des Changements

Climatiques dans le Budget Général de l'Etat

**CNCC** Comité National sur les Changements Climatiques

CNSS Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNSR Centre National de Sécurité Routière

**CPDN** Contributions Prévues Déterminées au Niveau National

**DEPONAT** Déclaration de Politique Nationale d'Aménagement du Territoire

**DGID,** Direction Générale des Impôts et Domaines

**DGTCP** Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

**DHIS** District Health Information System

**DPP** Direction de la Programmation et de la Prospective

**EDS** Enquête Démographique de Santé

**EMICOV** Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages

**ESDG** Enquête de Surveillance de Deuxième Génération

**FADEC** Fonds d'Appui au Développement des Communes-

FAO Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

**FEC** Facilité Elargie de Crédit

**FCFA** Franc de la Communauté Financière en Afrique

**FMI** Fonds Monétaire International

**FNEC** Fonds National pour l'Environnement et le Climat

**FNRB** Fonds National de Retraite du Bénin

**GES** Gaz à effet de Serre

ICF Indice de la Condition de la Femme

**IGAA** Inspection Générale des Affaires Administratives

**IGF** Inspection Générale des Finances

INSAE Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique

**MCPD** Modes de Consommation de Production Durables

MICS Multiple Indicator Cluster Surveys

MIILD Moustiquaires Imprégnées d'Insecticide à Longue Durée

MIS Malaria Indicator Survey

**MW** Méga Watt

**OCBN** Organisation Commune Bénin Niger

**ODD** Objectifs de Développement Durable

**OMD** Objectifs du Millénaire pour le Développement

**OMS** Organisation Mondiale pour la Santé

PAE Plan d'Action Environnemental

**PAEFE** Programme d'Appui à l'Education et la Formation des Enfants Exclus du Système Educatif

**PAG** Programme d'Actions du Gouvernement

**PAM** Programme Alimentaire Mondial

**PAN-LCD** Plan National de Lutte contre la Désertification

**PASEC** Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN

**PCA** Programme de Cours accéléré

**PCC** Plans de Contingence des Communes

**PCN** Plan de Contingence National

**PDDI** Programmes Départementaux de Développement Interministériel

**PHPS** Politique Holistique de la Protection Sociale

PIB Produit Intérieur Brut

PICAO Politique Industrielle Commune de l'Afrique de l'Ouest

**PND** Plan National de Développement

**PNPE** Politique Nationale de Protection de l'Enfant

**PNUD** Programme des Nations Unies pour le Développement

**PONADEC** Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration

**PPP** Partenariat Public Privé

**PRMN** Programme de Restructuration et de Mise à Niveau des entreprises **PSI/GDT** Plan stratégique d'investissement sur la gestion durable des terres

**PTF** Partenaires Techniques et Financiers

**RNIE** Routes Nationales Inter-Etat

**RGPH4** Recensement Général de la Population et de l'Habitat, quatrième édition

**SARA** Services Availability and Readiness Assessment

**SBEE** Société Béninoise d'Energie Electrique

**SCRP** Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté

**SDE** Services Déconcentrés de l'Etat

**SIEF** Système d'Information Ecologique et Forestier

Système d'Information pour l'Evaluation Permanente

**SIGE** Système d'Information pour la Gestion de l'Education

**SITEX** Société Industrielle des Textiles

**SMTP** Société du Matériel des Travaux Publics

**SNU** Système des Nations Unies

**SONEB** Société Nationale des Eaux du Bénin

**SONU** Soins Obstétricaux et Néonatales d'Urgence

**SPANB** Stratégie et du Plan d'Action National pour la Biodiversité

**SRP** Stratégie de Réduction de la Pauvreté

SSC Schéma de Services Collectifs

STAD Schéma Territorial d'Aménagement et de Développement

**TEC** Tarif Extérieur Commun

TIC Technologie de l'Information et de la Communication

**TPI** Tribunaux de Première Instance

**TVA** Taxe sur Valeur Ajoutée

**UEMOA** Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

**UNCT** United Nation Country Team (Equipe Pays des Nations Unies)

**UNDG** United Nation Developpement Group

**UNDAF** United Nation Developpement Assistance Framework

**US** United States

**VHF** Very High Frequency

VIH SIDA Virus d'Immuno-déficience Humain/Syndrome d'Immuno\_Déficience Acquis

**ZEE** Zone Economique Exclusive

### RESUME EXECUTIF

En prélude à l'élaboration du nouveau Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement pour la période 2019-2023, l'Equipe Pays des Nations Unies au Bénin s'est engagée dans le processus d'élaboration d'un Bilan Commun Pays (BCP). Ce BCP est une analyse de l'évolution récente des indicateurs de développement, de l'état de mise en œuvre des politiques et les stratégies nationales dans la perspective de dégager les défis à relever dans le cadre de la coopération entre les agences des Nations Unies et le Gouvernement du Bénin. Cette analyse (BCP) constitue une étape importante du processus de programmation commune des agences du Système des Nations Unies (SNU).

### I- DEMARCHE METHODOLOGIQUE

Le processus d'élaboration du BCP a été conduit sous la coordination de l'Equipe Pays des Nations Unies avec la participation des autres acteurs de développement du Bénin. Se fondant sur l'agenda de développement 2030 et l'agenda 2063, sur les documents stratégies de développement, sur les recommandations de l'Examen Périodique Universel et sur les différentes évaluations des documents de politiques faites par le Gouvernement, les différents Partenaires Techniques et Financiers, la démarche méthodologique d'élaboration du BCP a consisté à : i) dresser l'état des lieux et l'identification des déficits existants au niveau de chaque Objectif de Développement Durable (ODD) au Bénin ; ii) relever les causes profondes des déficits notés; iii) identifier suivant l'approche basée sur les droits humains, les pistes d'interventions explorer pour combler les déficits relevés au niveau de chaque ODD.

Par ailleurs, une cartographie des personnes laissées de côté au Bénin a été dressée, et une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces de l'UNCT a été menée, afin de relever les avantages comparatifs de l'UNCT sur les grands défis dans le cadre de la mise en œuvre des ODD au Bénin pour ne laisser personne de côté.

L'analyse des déficits existants au niveau de chaque Objectif de Développement Durable (ODD) a été menée suivant les trois dimensions du développement (sociale, économique, environnementale) ainsi que sur les questions de gouvernance.

### **II- DIMENSION SOCIALE**

Au niveau de la dimension sociale, l'analyse situationnelle des six premiers objectifs du Développement Durable ainsi que celle des inégalités (ODD 10) au Bénin montre que d'importants progrès ont été enregistrés ces dernières années avec la mise en œuvre des OMD cependant d'importants défis persistent encore.

Le niveau de pauvreté (ODD 1) reste encore très élevé (40,1%) avec une prédominance en milieu rural. Ce niveau élevé de la pauvreté au Bénin résulte notamment : i) de la baisse des revenus par tête dans le monde rural liée à la baisse des rendements, aux faiblesses structurelles du secteur agricole (aléas climatiques, non maîtrise de l'eau, faible accessibilité aux bonnes semences) ; ii) de l'insuffisante organisation des filières agricoles ; iii) de l'expansion du secteur informel et de la précarité de ses activités ; iv) de l'absence d'un système national intégré de protection sociale, v) du taux de croissance démographique élevé (3.5 % en 2013 contre 3.25 % en 1992).

S'agissant des inégalités (*ODD 10*), il est noté au Bénin un accroissement des inégalités dans la distribution des dépenses de consommation des ménages entre 2011 et 2015, l'indice de Gini passant de 0,464 en 2011 à 0,470 en 2015. Par ailleurs, les inégalités sont plus accentuées au niveau des femmes entre 2011 et 2015, l'indice est passé de 0,441 en 2011 à 0,454 en 2015 (EMICoV 2015).

**Pour ce qui concerne la faim (***ODD 2* : Faim Zéro), la situation alimentaire au Bénin est caractérisée par une relative autosuffisance pour les céréales (à l'exception notable du riz) et les racines et tubercules, mais une forte dépendance de produits d'origine animale importés. Environ 20,2% des ménages sont en insécurité alimentaire (EMICoV, 2015). La situation nutritionnelle au Bénin demeure également très préoccupante, le taux d'émaciation modérée est ressorti à 4,6% (MICS, 2014).

La situation alimentaire et nutritionnelle préoccupante résulte entres autres de l'enclavement des zones de production, de la faible vulgarisation des techniques modernes de production; de la faible disponibilité mais aussi l'utilisation des intrants agricoles pour la production vivrières; du manque de disponibilité d'apports alimentaires et nutritionnels variés; de la faiblesse des infrastructures post-récoltes (stockage, conservation, transformation).

Au regard de l'analyse situationnelle et causale de l'état alimentaire et nutritionnelle au Bénin, les principales mesures que doivent prendre les débiteurs d'obligation(Gouvernement et les différents PTF) pour assurer le droit à l'alimentation des populations devraient porter sur l'amélioration de la productivité du secteur agricole par la promotion des filières halieutiques, animales et végétales ; la mise en place de mécanismes de résilience et de protection sociale des populations des zones à risque d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, la valorisation et la fortification en micronutriments des produits alimentaires locaux ; la réduction de la prévalence du retard de croissance dû aux carences en micronutriments.

**Pour ce qui est l'état de la santé (ODD 3),** le système sanitaire malgré une amélioration certaine, reste caractérisée par des taux de mortalité générale élevé. La mortalité maternelle s'est établie à 335,5 décès pour 100 000 naissances (RGPH4, 2013) largement en deçà de la cible 3.1 des ODD (en dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes). Par ailleurs le quotient de mortalité infanto juvénile au niveau national reste élevé soit 106,3‰ (RGPH4 2013) et 115‰ (MICS 2014), en dépit des efforts consentis ces dernières années.

Les causes profondes de la mortalité élevé au Bénin sont liées : i) à l'analphabétisme et à la pauvreté des ménages, ii) à l'insuffisance de ressources financières allouées au secteur de la santé, iii) aux facteurs sociaux culturels néfastes à la santé maternelle, iv) la faiblesse de la gouvernance du secteur de la santé ; v) l'insuffisance de ressources humaines, matérielles et financières. Face aux déficits notés pour l'atteinte de l'ODD 3, les actions du Gouvernement et des partenaires débiteurs des obligations liées aux droits relatifs à l'ODD 3, devraient concerner le renforcement de la qualité de la gouvernance du secteur de la santé; le renforcement de la gestion des ressources humaines du secteur de la santé ; le développement des infrastructures, des équipements et des produits de santé; et de l'amélioration du mécanisme de financement pour une meilleure couverture universelle en santé.

S'agissant de l'ODD 4 (Education de qualité), il est noté une amélioration de l'accès de la population scolarisable au niveau de tous les cycles d'enseignement, à l'exception de la formation technique et professionnelle, le Taux Brut de Scolarisation ressortant à 116,2% dans le primaire et 57,2% dans le secondaire général. Cependant un problème de rétention dans le secteur de l'éducation persiste (20% de des enfants abandonnent les classes avant la fin du CM2). En termes d'acquisitions des connaissances par les apprenants, les niveaux de connaissance restent insuffisants comme le confirment les différents résultats aux différents examens. S'agissant de l'égalité du genre dans le système éducatif, il convient de noter que les chances d'accéder à chaque niveau d'études du primaire sont quasiment égales pour les filles et les garçons tandis que les écarts sont plus marqués dans le secondaire et dans le supérieur. Un nombre important d'enfants sont hors de l'école (Environ 27% des 9-17 ans sont hors du système scolaire). Pour ce qui est de l'efficacité externe du système éducatif, il est noté une faible adéquation entre l'éducation et la formation avec les besoins du marché de l'emploi.

Au total, les déficits notés au niveau de l'ODD 4 résultent essentiellement de l'insuffisance qualitative et quantitative d'enseignants, de matériel pédagogique, d'infrastructures et d'équipement scolaires ; de l'éloignement de l'école par rapport au lieu de résidence en milieu rural ; l'inadéquation des formations au besoin du marché de l'emploi ; la faible capacité de prise en charge de l'alimentation scolaire des enfants ; et la faible qualité de la gouvernance dans la gestion du secteur. A cet égard, les principales actions à mener par les détenteurs d'obligations (Gouvernement, élus locaux, les PTF) pour assurer l'atteinte de l'ODD 4 à l'horizon 2030 doivent viser le renforcement des politiques visant l'accès à une éducation de qualité, l'acquisition des connaissances par les apprenants ; l'adéquation de l'éducation et la formation avec les besoins du marché de l'emploi.

**Au niveau des égalités en sexe (ODD 5),** l'état des lieux révèle que des inégalités persistent entre les hommes et les femmes en matière d'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, action sociale), à la justice, aux ressources (emploi, finance, foncier, renforcement de capacités) et aux instances de prise de décision; en dépit de l'amélioration du cadre légal sur le genre au Bénin. Par ailleurs, la situation reste également préoccupante au niveau des violences faites aux femmes et aux filles, nonobstant l'existence de loi réprimant les auteurs de ces violences.

La principale cause du déficit lié à l'ODD 5 (égalité entre les sexes) au Bénin se rapporte aux croyances et considérations culturelles. Les actions à mener dans ce cadre devraient essentiellement porter sur la sensibilisation et le renforcement du plaidoyer sur les questions liées au genre.

Au niveau de l'ODD 6, la proportion des ménages béninois n'ayant pas accès à l'eau potable est en régression. En effet, le pourcentage de membre de ménages n'utilisant pas des sources d'eau de boisson améliorées est de 27,9% avec 23% en milieu urbain et 32 % en milieu rural (MICS 2014). S'agissant de l'accès à l'assainissement de base, l'utilisation d'une installation sanitaire améliorée a très peu évolué entre 1990-2014. La proportion de la population utilisant une installation sanitaire améliorée s'est très peu modifiée passant de 12% en 1990 à 12,7% en 2014 (MICS 2014).

Les déficits liés à l'accès universel et équitable à l'eau potable, résultent essentiellement de la qualité de la gouvernance du secteur, la lenteur dans le transfert de compétences et ressources aux communes pour la gestion de l'eau. Les actions du Gouvernement, et des PTF pour combler ces déficits devraient concerner la mise en place d'un système de gestion et de maintenance des points d'eau ; la qualité de l'eau distribuée, la pérennité, la continuité et l'équité du service d'approvisionnement en eau potable aussi bien en milieu urbain que rural ; ainsi que la réduction substantielle de la défécation à l'air libre par la mise en place des toilettes publiques.

### III- DIMENSION ECONOMIQUE

L'analyse situationnelle de la dimension économique a concerné les ODD 7 (Energie propre et d'un coût abordable), ODD 8 (Travail décent, croissance économique), ODD 9 (Industrie, Innovation Infrastructure).

**Pour ce qui est de l'ODD 7 (Energie propre)**, la situation énergétique du Bénin se caractérise fondamentalement par la forte dépendance vis-à-vis de l'extérieur, notamment en ce qui concerne les hydrocarbures et l'électricité. Le taux d'accès à l'électricité reste faible particulièrement en zones rurales, le taux d'électrification national ressortant 33,18% et à 8,15% en milieu rural en 2015.

Les causes profondes du déficit relatif à l'accès à l'énergie durable au Bénin sont essentiellement liées : i) à l'absence de la mise en œuvre d'une politique nationale cohérente en matière d'énergie ; ii) à l'inexploitation du potentiel énergétique varié en matière d'énergie renouvelable et d'aménagement hydroélectriques ; ii) à la forte dépendance vis-à-vis de l'extérieur, notamment en ce qui concerne les hydrocarbures et l'électricité. Dans la perspective de garantir d'ici à 2030, baccès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable, pour les détenteurs de ces droits (les populations), les débiteurs d'obligation lié à ce droit (Gouvernement et autres partenaires) devront : accélérer la mise en œuvre des réformes institutionnelles du sous-secteur de l'électricité et développer des infrastructures de production d'énergie propre telle que l'énergie photovoltaïque, éolienne et hydroélectrique.

**En ce qui concerne l'ODD 8 (Travail** décent **et croissance économique)**, l'activité économique bien qu'étant en amélioration (4% en 2016 contre 2,1% en 2015) n'a pas été suffisante pour générer des emplois décents. La situation en matière de l'emploi au Bénin fait état d'un taux de chômage faible (2,4%) qui cache un sous-emploi massif (72,9% des actifs occupés).

Les contre-performances économiques actuelles résultent, en grande partie, de la faible diversification et du manque de compétitivité de l'économie béninoise. Dans le cadre de la promotion d'une croissance économique soutenue, inclusive et génératrice d'emplois décents, les actions des débiteurs d'obligations liées aux droits des populations à un travail décent doivent viser : (i) la diversification de l'économie par la promotion de nouvelles filières porteuses pour les exportations ; ii) la dynamisation du secteur privé par l'amélioration du climat des affaires ; iii) la promotion de l'intégration et de l'économie régionale.

Au niveau de de l'ODD 9 (Industrie, innovation, infrastructure), les infrastructures économiques sont très peu développées au Bénin. Elles ne contribuent pas encore, à améliorer significativement, la compétitivité de l'économie, l'offre des services essentiels aux populations (accès aux routes, à l'eau potable, etc.). Le secteur de l'industrie au Bénin est également embryonnaire.

L'absence de la mise en œuvre d'une politique industrielle cohérente avec les potentialités du pays et le déficit d'offre énergétique constituent les principales causes de la faible industrialisation au Bénin.

Face aux déficits notés pour la réalisation de l'ODD 9, les actions du Gouvernement et des PTF devront viser : i) l'accès à l'énergie électrique à moindre coût ; ii) la levée des barrières d'accès aux marchés régionaux et internationaux relatives à la qualité et aux normes ; iii) le renforcement des infrastructures de soutien aux activités industrielles ; iv) l'accès aux matières premières et aux emballages ; v) l'aménagement et la viabilisation des zones de Développement Economique dédiées à l'accueil des investissements industriels. En ce qui concerne les infrastructures routières, les actions à engager devraient porter sur la préservation du patrimoine routier, le développement du réseau national des routes et pistes et l'amélioration de la gestion du patrimoine routier. Pour ce qui est de l'économie numérique, les actions devront porter sur la mise en œuvre effective du nouveau code du numérique afin d'apporter la sécurité juridique nécessaire aux entreprises, aux investisseurs et aux utilisateurs.

### IV- DIMENSION ENVIRONNEMENTALE

Au niveau de l'ODD 11 (villes et communautés durables), l'urbanisation s'est accélérée avec un taux d'urbanisation qui s'est établi à 44% en 2015. Cette urbanisation est accompagnée de plusieurs risques potentiels. Les villes du Bénin font face à des défis sociaux (exclusion, insécurité, précarisation, ...), environnementaux (pollution, atteintes aux milieux et composantes naturels, inondations, - accumulation des déchets, multiplication des habitats désintégrés...) et sanitaires (épidémies, stress, allergies, pathologies respiratoires, sédentarité, dépendance, ...).

Les causes de l'urbanisation non maitrisée des villes au Bénin résident d'une part dans la croissance urbaine rapide due essentiellement à l'exode rural et d'autre part à l'absence d'une mise en œuvre efficace et concomitante de la politique d'aménagement du territoire. Pour faire face aux déficits notés dans le domaine de l'urbanisation, les actions du Gouvernement et de ses partenaires devraient porter sur : (i) la promotion de l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable ; (ii) l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, tout en améliorant la sécurité routière, (iii)) le renforcement les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel ; (v) l'atténuation de l'impact environnemental négatif de l'occupation anarchique de l'espace public dans les villes, la gestion efficace et efficiente des déchets ; (vi) l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales.

Au niveau de l'ODD 12 (consommation et production durables), Les modes de consommations et de production durables se réfèrent aux manières de consommation et de production efficientes des ressources avec un faible niveau de gaspillage des ressources rares (l'eau, énergie, matières végétales, etc..), de pollutions, et toutes sortes de pertes non nécessaires, etc. Au Bénin, les modes de consommation et de production actuels résultent du profil économique du pays qui est largement tributaire des ressources naturelles. L'accroissement de la population et les activités humaines subséquentes, exercent une forte pression sur ces ressources; ce qui accélère la dégradation de la qualité de l'environnement. Dans ce cadre, le Gouvernement et les PTF débiteurs d'obligations liées au droit des populations à un environnement sain devront dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, domaines les plus affectés, prioriser la conservation des terres et des eaux, en optant pour des mesures respectueuses de l'environnement, techniquement fondées et socialement acceptables.

**Au niveau de l'ODD 13 (lutte contre les changements climatiques),** il convient de noter que les effets des changements climatiques se manifestent au Bénin par des périodes de sécheresse plus longues et des saisons de pluie plus accentuées. Les rendements agricoles dépendent des conditions climatiques extrêmes. Face à cette situation, les pistes d'interventions doivent viser l'atténuation (maîtrise de l'émission nette de gaz à effet de serre (GES)) et l'adaptation (anticipation des impacts du changement climatique, limitation des dégâts éventuels en intervenant sur les facteurs qui contrôlent leur ampleur).

Dans le domaine de l'ODD 14 (vie aquatique), le Bénin, pays côtier dispose d'un littoral long de 125 km, ouvert sur le golfe de Guinée et donc d'un espace maritime. Les activités terrestres sont essentiellement une source de pollution des mers. D'autres formes de pollutions issues des activités maritimes participent à la pollution des océans. La pollution et la surexploitation des océans entrainent le risque de dégradation de la diversité des espèces, l'acidification des mers et l'augmentation des déchets plastiques.

Dans le cadre de la conservation et l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines, les principales actions à mener devront porter sur la préservation et la réduction de toutes formes de pollution marine, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer.

**En ce qui concerne l'ODD 15 (vie terrestre)**, l'état des lieux de la biodiversité montre que le pays est couvert en majorité (50 %) par des savanes arborées et arbustives. Les superficies des cultures et jachères d'une part et de la mosaïque de forêt claire et savane boisée sont respectivement de 24% et de 13% de la superficie nationale. Quant aux forêts denses et galeries forestières, elles ne représentent que 0,6 % et 2,5 % respectivement de la superficie totale.

Pour assurer l'atteinte de l'ODD 15, les actions du Gouvernement devront porter sur : i) le développement d'une conscience citoyenne permanente des populations à agir en faveur de la biodiversité, ii) la réduction des pressions sur la diversité biologique et encourager son utilisation durable , ii) l'amélioration de l'état de la diversité biologique en sauvegardant et en restaurant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique ; iv) l'amélioration du degré de visibilité et de lisibilité des actions relatives à la biodiversité dans tous les plans et programmes de développement du pays.

### V- DIMENSION POLITIQUE, INSTITUTIONNELLE ET SECURITAIRE

La dimension politique se rapporte aux questions liées à la gouvernance et plus spécifiquement à l'ODD 16.

Le Bénin jouit d'une stabilité remarquable depuis 1990 avec l'organisation de la première Conférence Nationale en Afrique. Le pays dispose de plusieurs institutions démocratiques dont l'efficacité reste encore à renforcer. La démocratie pluraliste adoptée depuis 1990 est fondée sur l'Etat de droit, la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Dans le domaine de la justice, le principe de l'indépendance du pouvoir judiciaire béninois reste affirmé.

Face aux déficits notés au niveau de la justice, de la promotion et la protection des droits humains et aux recommandations faites au Bénin lors du 3è cycle de l'EPU, le Gouvernement et les PTFs devront mener des actions visant : i) le rapprochement géographique de la justice du justiciable ; ii) l'amélioration des conditions de détention ; iii) l'augmentation des effectifs des auxiliaires de justice et l'amélioration de leur répartition sur tout le territoire national ; iv) la mise en œuvre des actions de vulgarisation et de communication, d'explication du langage judiciaire et d'allègement des procédures, surtout celle relative à l'assistance judiciaire afin de mettre le droit à la portée de tous les justiciables ; v) la création d' un fonds national spécifique de facilitation de l'accès à la justice pour les pauvres et les vulnérables (enfants, les pauvres ...); vi) la promotion de la norme de la déontologie et d'éthique au niveau de l'Inspection Générale des Services de la justice, des Parquets généraux, Cours d'appel et autres hiérarchies judiciaires et parajudiciaires.

Par ailleurs au niveau de la gouvernance politique et administrative, le Gouvernement devra en collaboration avec les autres parties prenantes engager des réformes politiques au niveau du système partisan et du système électoral. Aussi des réformes visant la modernisation de l'administration publique, et le développement de la culture de la reddition des comptes sont-elles nécessaire.

### VI- LA CAPACITE DE FINANCEMENT, DE SUIVI DES ODD AU BENIN

La mise en œuvre efficace des ODD suppose une mobilisation de ressources importantes qui sont au-delà de la capacité actuelle du Budget National. Pour ce faire le Gouvernement s'est engagé dans un ensemble de réformes visant à optimiser les ressources domestiques. Le Gouvernement entend renforcer le cadre juridique devant favoriser l'implication du secteur privé dans le financement du développement au moyen de partenariat public-privé (PPP).

Par ailleurs dans le cadre de suivi des ODD, le Gouvernement s'est engagé dans la mise en place d'un système intégré de suivi des ODD, par la mobilisation de l'innovation technologique et des ressources financières en faveur des statistiques dans le cadre d'un partenariat entre tous les acteurs.

### VII- LE PRINCIPE « NE LAISSER PERSONNE DE COTE » AU BENIN

La cartographie des personnes laissées de côté au Bénin montre qu'elles sont principalement : i) les jeunes diplômés sans emplois, ii) les personnes vivant avec un handicap, ii) les personnes pauvres vivant dans les zones frontalières ; iii) les transgenres, les toxicomanes, iv) les enfants placés ( vidomegons), v) les personnes privées de liberté ; vi) les personnes du troisième âge ; et vii) les femmes du milieu rural.

Les politiques de mise en œuvre des ODD doivent viser : i) la prise de mesures spécifiques pour ces groupes ayant des besoins particuliers ; ii) l'autonomisation de ces personnes laissées de côté ; iii) le renforcement de la résilience de ces personnes.

### VIII- LES SECTEURS POTENTIELS DE COOPERATION ENTRE LE SNU ET LE GOUVERNEMENT DU BENIN

Les avantages comparatifs du SNU ont permis, à la lumière des défis de développement, et des cibles prioritaires des ODD retenues par le Gouvernement, d'identifier les secteurs potentiels de coopération entre le SNU et le Gouvernement. Il s'agit : i) de la promotion d'une croissance économique forte inclusive et durable, ii) les questions liées à la santé, l'éducation, l'égalité entre les sexes et la protection sociale ; iii) la gestion de l'environnement, la lutte contre les changements climatiques, la résilience et la réduction des crises et catastrophes; iv) le renforcement de la gouvernance administrative et politique; la promotion des droits humains et le renforcement des capacités juridiques des pauvres ; et enfin v) les questions liées à la reddition des comptes et à la redevabilité.

### INTRODUCTION

- Conformément au nouveau guide d'élaboration de l'UNDAF, l'Equipe Pays des Nations Unies au Bénin s'est engagée dans le processus d'élaboration d'un nouveau UNDAF qui couvrira la période 2019-2023. A cet effet, une feuille de route décrivant toutes les étapes du processus devant conduire à la finalisation de l'UNDAF a été élaborée et validée par toutes les parties prenantes. Elle a prévu une étape d'analyse de l'évolution récente des indicateurs de développement, de l'état de mise en œuvre des politiques et les stratégies nationales dans la perspective de dégager les défis à relever dans le cadre de la coopération entre les agences des Nations Unies avec le Gouvernement du Bénin. Cette analyse dénommée Bilan Commun Pays (BCP) constitue une étape importante du processus de programmation commune des agences du système des Nations Unies (SNU). Le Bilan Commun Pays permet de disposer d'une analyse approfondie de la situation du pays, notamment sur les dimensions telles que l'élimination de la pauvreté, la réduction des inégalités, la promotion de la paix et de la sécurité, l'inclusion, la promotion des droits humains et la préservation de l'environnement.
- 2. Le BCP devant conduire à l'UNDAF 2019-2023 est élaboré dans un contexte national marqué par l'engagement du Gouvernement pour la mise en œuvre de l'Agenda de développement 2030, et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. Cet engagement s'est traduit par la rénovation des principaux instruments et documents de planification nationale. Il s'agit de l'élaboration d'un Plan National de Développement (PND : 2018-2025), et d'une nouvelle Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté, et la mise en œuvre du Programme d'Action du Gouvernement dénommé « Bénin Révélé » (2016-2021).
- 3. Le présent document de Bilan Commun Pays s'articule autour des principaux points ci-après : i) la présentation de la démarche méthodologique ; ii) une brève présentation du pays ; iii) l'analyse de la situation et l'identification des déficits existants au niveau de chaque Objectif de Développement Durable au Bénin ; iv) l'état des lieux des capacités pour le financement, le suivi et l'évaluation des ODD. v) l'identification des personnes « laissées de côté » et v) les avantages comparatifs du SNU face aux déficits identifiés.

### I. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

- 4. Le processus d'élaboration du BCP été conduit par le comité des programmes et de résultat sous le leadership direct de l'Equipe Pays des Nations Unies au Bénin. Le processus bien qu'étant placé sous la responsabilité directe de l'Equipe pays, a bénéficié de l'appui des autres parties prenantes au processus de développement du Bénin (Gouvernement, société civile, partenaires au développement). Ces dernières ont été consultées afin de mieux affiner les résultats des différentes analyses faites.
- 5. Se basant sur l'agenda de développement 2030, sur les documents stratégies de développement, les recommandations de l'EPU et les différentes évaluations des documents de politiques faites par le Gouvernement, les agences du SNU et les différents Partenaires Techniques et Financiers, la démarche méthodologique d'élaboration du BCP a consisté à dresser l'état des lieux et l'identification des déficits existants au niveau de chaque Objectif de Développement Durable (ODD) au Bénin. Les causes profondes des déficits enregistrés ont été relevées et les pistes d'intervention pour combler ces déficits ont été identifiées suivant une approche basée sur les droits humains. Aussi, une cartographie des personnes laissées de côté au Bénin a-t-elle été dressée, et une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces de l'UNCT a été menée, afin de relever les avantages comparatifs de l'UNCT sur les grands défis liés à la mise en œuvre des ODD au Bénin et sur les actions à mener pour ne laisser personne de côté. Les capacités de suivi et de mise en œuvre des ODD ont été évaluées.
- 6. En somme, cette démarche a été caractérisée par une approche participative afin de tenir compte de la voix de tous les acteurs. Elle est structurée autour des principales étapes ci-après :
  - Etape 1 : Atelier de lancement avec l'appui du Bureau régional de l'UNDG. Cet atelier a permis à tous les chargés de programme des Nations Unies et les acteurs clé de la partie nationale de s'approprier le nouveau guide d'élaboration de l'UNDAF et plus particulièrement les nouvelles orientations pour l'élaboration du Bilan Commun Pays
  - Etape 2 : Lancement de la consultation en ligne. Cette consultation a consisté à recueillir les aspirations et perceptions des différentes couches

- de la population du Bénin sur le développement du pays.
- Etape 3 : La revue documentaire des évaluations thématiques et des documents de stratégies nationales. Elle a consisté à une revue des principaux documents de stratégies nationales et des différentes évaluations faites par les Partenaires Techniques et Financiers, sur divers thématiques de développement.
- Etape 4: Etat des lieux des ODD au Bénin. L'état des lieux et l'identification des déficits existants aux niveaux de chaque Objectif de Développement Durable (ODD) ont été faits. Cet exercice s'est basé sur le processus de priorisation des cibles des ODD conduit par le Gouvernement avec l'appui des agences du SNU.
- Etape 5 : Une analyse causale des différents déficits relevés au niveau de chaque ODD a été faite en prenant en compte les principes clés de programmation que sont : i) ne laisser personne de côté ; ii) les droits de l'homme, l'égalité entre les sexes et l'autonomisation les femmes ; iii) la durabilité et résilience ; iv) la redevabilité.
- Etape 6 : Une cartographie des personnes laissées de côté au Bénin a été faite afin d'identifier le processus d'intégration de ces personnes dans le processus de développement
- Etapes 7 : Une évaluation sommaire des capacités de suivi et de financement des ODD a été faite ainsi que l'analyse des risques potentiels qui pourraient affecter l'atteinte des ODD.
- Etape 8 : Identification des avantages comparatifs de l'UNCT a été faite en lien avec les grands défis de développement identifiés.
- Etape 9 : Atelier d'élaboration du BCP. Il a réuni les membres du comité programme des Nations Unies au Bénin, des personnes ressources et des structures de l'administration et a permis de disposer de la première version du BCP.
- **Etape 10**: **Assurance qualité**. La version du BCP issue de l'atelier a été soumise au *Peers Support Group* (PSG) et aux collègues du Bureau régionale de l'UNDG pour l'assurance qualité
- **Etape 11** : Adoption du BCP par l'UNCT, le XX 2017 et partagé avec le Gouvernement.

### II- BREVE PRESENTATION DU PAYS

### 2.1 - SITUATION GEOGRAPHIQUE

- 7. La République du Bénin est un pays de l'Afrique de l'Ouest située dans la zone intertropicale, entre 6° 10' et 12° 25' de latitude Nord. Elle couvre une superficie de 114 763 km² dont 7.000.050 ha de superficie cultivable représentant environ 60% du territoire national¹. Il est est limité au Nord par la République du Niger, au Nord-Ouest par le Burkina Faso, à l'Est par la République Fédérale du Nigéria, à l'Ouest par la République du Togo et au Sud par l'Océan Atlantique. Le pays présente une façade maritime de 125 km sur l'océan Atlantique. Le Bénin présente un relief peu accidenté et régulièrement étagé du Sud au Nord, avec une altitude variant de 10 à 800 m.
- 8. Le pays est caractérisé par un système climatique dominé par l'alternance de la mousson, vent d'Ouest venant de l'Océan (saison des pluies) et de l'harmattan, vent sec venant de Sahara (saison sèche) et d'une pluviométrie avec des disparités régionales. Environ 65% du territoire sont couverts par une végétation arborée qui s'amenuise d'année en année, malgré la richesse hydrologique du pays. L'année 2016 a été marquée par une hauteur moyenne de pluie de 1007,1 mm pour 54 jours de pluie.
- 9. Cette situation géographique a pour corollaire de favoriser des pathologies tropicales variées avec une prédominance des affections endémo- épidémiques (diarrhées, gastro-entérites et infections respiratoires, paludisme).

### 2.2 - SITUATION DEMOGRAPHIQUE

10. Le quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH4 réalisé en 2013) a permis de dénombrer 10 008 749 habitants résidents dont 5 120 929 personnes de sexe féminin, soit 51,2% de la population totale. Cette population a connu une croissance moyenne annuelle de 3,5% entre 2002-2013. Près de 48% de cette population est très jeune (moins de 16 ans), et l'espérance de vie à la naissance est de 63,8 ans en 2013 (RGPH 4) et 59,8 ans en 2015 (Rapport sur le Développement Humain 2016). La densité moyenne est de 87 habitants au km² en 2013 contre 59 en 2002. En outre, le

nombre des villes de plus de 200.000 habitants est passé de deux (02) en 2002 à huit (08) en 2013. La population rurale représente environ 55% de la population totale et selon les projections de l'INSAE, le Bénin devrait devenir un pays majoritairement urbain d'ici 2025.

11. Le Bénin fait partie des pays à fort taux de fécondité. L'indice synthétique de fécondité a été évalué en 2013 à 4,8 enfants par femme. Le taux de mortalité maternelle est de 335,5 décès pour 100.000 naissances vivantes. Cette dynamique démographique qui traduit une transition démographique lente de la population béninoise, exerce une pression sur les efforts du développement, en termes de demande sociale.

### 2.3 - SITUATION POLITIQUE

- 12. Le Bénin est un Etat de droit, un pays politiquement stable doté d'une constitution depuis le 11 décembre 1990 avec des élections régulièrement tenues. Son modèle démocratique est fondé sur le pluralisme politique avec une gestion décentralisée à la base. La situation politique récente est marquée par la tenue de diverses élections qui ont favorisé une alternance pacifique au pourvoir. Il s'agit notamment des élections législatives d'avril 2015 et des élections communales et municipales de juin 2015, ainsi que de l'élection présidentielle qui s'est tenue en mars 2016. Cette dernière a permis l'élection d'un nouveau Président, son Excellence Patrice TALON, qui a succédé au Président Boni YAYI. Cette alternance à la tête du pays dans un climat apaisé traduit une consolidation de la démocratie et de la stabilité politique au Bénin
- 13. En décembre 2016, le Gouvernement a adopté un Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) dénommé «Bénin Révélé (2016-2021)» structuré autour de trois (03) piliers : (i) consolider la démocratie, l'Etat et la bonne gouvernance ; (ii) engager la transformation structurelle de l'économie ; et (iii) améliorer les conditions de vie des populations béninoises. D'un coût global de 9039 milliards de FCFA, le PAG comprend 45 projets phares et 95 projets sectoriels. Par ailleurs, le Gouvernement a également engagé le processus visant à réformer le modèle politique béninois. Mais la proposition de réviser la Constitution (qui date de 27 ans) a été rejetée par le Parlement en avril 2017.

<sup>1</sup> Source : PRSP/MAEP 2011)

### 2.4 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE RECENT

- 14. La structure de l'économie est quasi-rigide avec une prédominance du secteur tertiaire (50% du PIB) et l'agriculture (25%). Le pays devrait enregistrer une croissance de 5,4 % en 2017 contre 4,0 % en 2016 et 2,1% en 2015 en liaison essentiellement avec les performances de la production cotonnière (375.107 tonnes en 2017, 347000 tonnes en 2016 et 269218 tonnes en 2015). Cette performance serait également imputable à la hausse de la production industrielle (7,2% en 2015 et 4,2% en 2016) et à la mise en œuvre du plan d'investissement du Gouvernement.
- 15. L'inflation est restée en dessous du seuil communautaire de 3% depuis 2013, en raison de la baisse soutenue des prix des produits alimentaires et du transport, et la chute, depuis 2014, des cours internationaux du pétrole. En tant que pays membre de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), le pays a aussi bénéficié de la politique monétaire conduite par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), qui vise de façon explicite la stabilité des prix.
- 16. La gestion budgétaire sur la période récente est marquée par une aggravation du déficit budgétaire, hors dons. En effet, ce déficit devrait, en pourcentage du PIB, s'établir à (-9,3%) en 2017 contre (-3,5%) en 2013. Cette hausse du déficit public résulte d'une part, de la baisse des recettes douanières liée à la chute de l'activité de réexportation résultant de la crise économique au Nigéria, principal partenaire du Bénin, et, d'autre part, de l'accroissement des dépenses publiques de 3,78% du PIB



- entre 2013 et 2017. Ce déficit est financé dans une large proportion par des dons, prêts projets, appuis budgétaires et des émissions de titres publics sur le marché financier régional. Face à cet accroissement du déficit public, le nouveau gouvernement a pris des mesures à travers la loi de finance rectificative de 2016 pour contenir davantage les dépenses publiques.
- 17. En ce qui concerne la dette publique, bien que son niveau soit considéré comme faible, selon l'analyse de la viabilité de la dette menée par le Gouvernement avec l'assistance technique du FMI, la Banque mondiale en avril 2017, il n'en demeure pas moins que son encours rapporté au PIB, s'est sensiblement accru, passant de 25% en 2013 à 54,3% en 2017. Le ratio du service de la dette publique sur les recettes budgétaires intérieures a progressé de 6,0% en 2013 à 15,4% en 2017. Néanmoins, l'évolution du taux d'endettement public demeure en dessous de la norme communautaire de 70% du PIB fixé par l'UMEOA.
- 18. Les échanges extérieurs du Bénin sont caractérisés par un déficit structurel du compte courant et une faible diversification des exportations<sup>2</sup>, reflétant le bas niveau de développement agricole et industriel. En 2017, le déficit du compte des transactions courantes s'est établi à 8,4 % contre 7,4 % du PIB en 2013, du fait notamment du déficit de la balance commerciale. Avec l'entrée en vigueur du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO en 2014 et les mesures d'interdiction d'importations prises par le Nigeria, le commerce de réexportation a été moins important au cours de la période sous revue.
- 19. Dans ce contexte, le Gouvernement a conclu un programme de trois ans (FEC³) avec le FMI en avril 2017 d'un montant global de 151,03 millions de dollars. Ce nouveau programme vise à permettre au Bénin de faire face aux besoins de la balance des paiements et à lever les contraintes à la croissance inclusive et à la réduction de la pauvreté, tout en promouvant un élargissement des recettes fiscales en faveur des investissements. Le FMI considère que malgré l'impact négatif de l'environnement économique régional, les perspectives au Bénin sont favorables. Parmi les cibles indicatives du programme, il faut noter les seuils planchers pour les dépenses sociales prioritaires (hors salaires) dans les secteurs de la santé, de l'énergie, de l'eau, de l'agriculture/élevage/pêche, des affaires sociales, de l'éducation et des conditions de vie.

<sup>2</sup> Le coton représente environ un tiers des exportations officielles. Les autres exportations sont essentiellement des réexportations (produits pétroliers, riz, viande, abats, friperie) dans les pays voisins, dont le

<sup>3</sup> Facilité Elargie de Crédit

# III ANALYSE DE LA SITUATION ET IDENTIFICATION DES DEFICITS AU NIVEAU DES ODD

20. Se fondant sur l'approche méthodologique retenue, l'analyse de la situation est menée à l'aune de la mise en œuvre des ODD. Ainsi les déficits au niveau des trois dimensions (économique, sociale, environnementale du développement durable), ainsi que des dimensions institutionnelle et juridique ont été relevés.

### 3.1 - DIMENSION SOCIALE DU DEVELOPPEMENT

21. La dimension sociale du développement se rapporte aux questions liées au renforcement du capital humain, notamment les six (6) premiers ODD y compris l'ODD 10 sur les inégalités.

### 3-1-1 Pauvreté (ODD 1)

3-1-1-1 Etats des lieux:

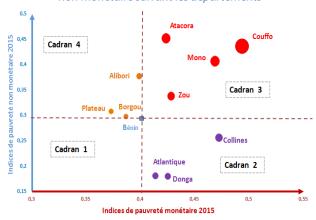


- 22. La pauvreté monétaire reste élevée au Bénin nonobstant les taux de croissance économique annuels modérés, situés entre 4% et 5 % depuis deux décennies. L'incidence de la pauvreté monétaire (P0) c'est-à-dire le pourcentage de la population qui n'arrive pas à couvrir ses besoins alimentaires et non alimentaires, s'est accru de 3,9 points, passant de 36,2% en 2011 à 40,1% en 2015 (EMICoV 2015). La même tendance est observée pour la profondeur et la sévérité. Ainsi, la profondeur de la pauvreté (P1) a connu une aggravation, passant respectivement de 0,098 en 2011 à 0,18 en 2015. Les inégalités parmi les pauvres (P2) se sont également accentuées, passant de 0,039 en 2011 à 0,12 en 2015.
- 23. La pauvreté monétaire est plus prépondérante en milieu rural. En effet, bien que l'aggravation de la pauvreté soit plus marquée en milieu urbain (4,5% contre 3,9% en milieu rural), elle reste importante en milieu rural où près de 43,6% des individus sont touchés (EMICOV 2015). Par ailleurs, plus de 2 millions d'enfants (43.3%), vivent dans des ménages pauvres au Bénin contre 41,3% en 2011. La

pauvreté chez l'enfant se traduit par une véritable privation de l'enfance et conduit à une violation de l'ensemble de ses droits, pourtant reconnus dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CDE) à laquelle le Bénin a adhéré.

**24.** La pauvreté non monétaire est en recul comparativement à la pauvreté monétaire en 2015. Cette forme de pauvreté a touché 28,70% de la population béninoise en 2015 contre 30,16% en 2011. Cependant, sur la période 2011-2015, les ménages ruraux ont vu leurs conditions se détériorer avec l'incidence de la pauvreté non monétaire qui est passée de 32,88% à 35,86%. Par ailleurs, de fortes disparités régionales existent suivant les départements. Les départements qui ont une situation audessus de la moyenne nationale sont : l'Atacora (45,2%), le Couffo (43,7%), le Mono (40,7%), l'Alibori (37,7%), le Zou (33,8%) et le Plateau (30,8%). Aussi les départements de l'Atacora, du Couffo, du Mono et du Zou présentent des taux élevés de pauvreté monétaire et non monétaire (figure 1).

Figure 1: Evolution de l'incidence de la pauvreté monétaire et non monétaire suivant les départements



Source : INSAE, Note sur la pauvreté au Bénin en 2015

25. Plus de la moitié de population béninoise vit dans l'extrême pauvreté. En effet les résultats de l'EMICoV 2015 révèlent que la proportion de la population disposant de 1,90 dollars par jour en Parité de Pouvoir d'Achat (PPA)

<sup>4</sup> Source : BENIN - Rapport d'achèvement du Document de stratégie Pays SSP 2012-2016 et revue de la performance du portefeuille PAYS 2016, Banque Africaine de Développement

<sup>5</sup> Les données récentes sur la pauvreté au Bénin sont tirées de l'Enquête Modulaire Intégrée sur les conditions de vies des Ménages (EMICoV Edition 2015)

<sup>6</sup> Cette forme de pauvreté est mesurée par un indice composite qui traduit l'ampleur des privations en termes de confort général du logement, de possession de biens durables, et d'accès aux services sociaux de base,

est évaluée à 59,9% en 2015. Au niveau spatial, tous les départements présentent une situation préoccupante avec une proportion de plus de 60% d'extrême pauvres à l'exception des départements (Littoral, Ouémé et Atlantique et Plateau).

26. Le niveau d'instruction élevé est favorable à la réduction de la pauvreté au Bénin. Les personnes vivantes dans les ménages dont les chefs ont au moins un niveau d'instruction primaire sont moins touchées par la pauvreté que celles des ménages dont les chefs n'ont aucun niveau d'instruction (EMICoV: Tableau 1)

Tableau 1 : Pauvreté et niveau d'instruction du chef de ménage

	2015		
	Incidence de la pauvreté monétaire	Incidence de la pauvreté non monétaire	
	P0 (%)	P0 (%)	
Aucun	45,6	39,4	
	(0,021)	(0,019)	
Primaire	37,5	17,1	
	(0,038)	(0,027)	
Secondaire	28,2	9,5	
	(0,037)	(0,022)	
Supérieur	15,8	2,2	
	(0,060)	(0,022)	
Ensemble	40,1	28,7	
	(0,016)	(0,014)	

Source : INSAE, EMICoV 2011 et 2015 / NB : (.) = Erreur standard de la moyenne

27. La taille du ménage influence aussi bien les dépenses de consommation que les conditions de vie et d'habitation. Les résultats de l'enquête EMICoV 2015 montrent une relation croissante entre la pauvreté et la taille des ménages (Tableau 2).

Tableau 2 : Pauvreté et taille du ménage

	2015		
	Incidence de la pauvreté monétaire	Incidence de la pauvreté non monétaire	
	PO (%)	PO (%)	
Moins de 3	16,9	34,1	
personnes	(0,042)	(0,051)	
2 à 4 norsonnes	32,8	30,0	
3 à 4 personnes	(0,029)	(0,027)	
Г à 7 поизоппос	43,3	27,7	
5 à 7 personnes	(0,025)	(0,021)	
0	53,0	26,8	
8 personnes et plus	(0,036)	(0,030)	
	40,1	28,7	
Ensemble	(0,016)	(0,014)	

Source : INSAE, EMICoV 2011 et 2015 / NB : (.) = Erreur standard de la moyenne

28. Au Bénin, la pauvreté touche plus les personnes vivant dans les ménages dirigés par les hommes que ceux dirigés par les femmes. En effet, l'incidence de la pauvreté monétaire au niveau des ménages dirigés par les hommes s'est établie à 40,2% contre 39,7% pour les ménages dirigés par les femmes (Tableau 3).

Tableau 3 : Incidence de pauvreté et sexe du chef de ménage

	2015			
	Incidence de la pauvreté monétaire	Incidence de la pauvreté non monétaire		
	PO (%)	P0 (%)		
Homme	40,2	27,1		
	(0,018)	(0,015)		
Femme	39,7	36,3		
	(0,040)	(0,037)		
Ensemble	40,1	28,7		
	(0,016)	(0,014)		

Source : INSAE, EMICoV 2015, NB : (.) = Erreur standard de la moyenne

### 3-1-1-2 Analyse causale et pistes d'intervention

29. Au total, plusieurs facteurs sont à l'origine de l'augmentation de la pauvreté au Bénin : i) la baisse des revenus par tête dans le monde rural liée à la faible productivité résultant de la baisse des rendements, des faiblesses structurelles du secteur agricole (aléas climatiques, non maîtrise de l'eau, faible accessibilité

aux bonnes semences); ii) l'insuffisante organisation des filières agricoles; iii) l'expansion du secteur informel et de la précarité de ses activités (près de 90 % de l'emploi total en 2015, en hausse de 20 points par rapport à 2006); iv) l'absence d'un système national intégré de protection sociale, v) le taux de croissance démographique élevé (3.5 % en 2013 contre 3.25 % en 1992).

30. Au regard de ce qui précède, l'atteinte de l'objectif de réduction de la pauvreté sur toutes ses formes au Bénin à l'horizon 2030 passe par : i) la promotion de l'économie locale inclusive en milieu rural notamment par l'adoption par les agriculteurs, éleveurs et pêcheurs des innovations qui améliorent leurs conditions de vie tout en réduisant l'empreinte climatique de l'agriculture, ii) le renforcement des mesures de protection sociale en faveur des groupes vulnérables ; iii) le renforcement de la politique de microcrédit en vue de permettre l'accès des femmes et des personnes vulnérables aux crédits, iv) la maîtrise de la croissance démographique en liaison avec la forte corrélation qui existe entre la pauvreté et la taille élevée des ménages.; v) la mise en place des politiques pouvant permettre la capture du dividende démographique<sup>7</sup>; vi) la réduction des inégalités de genre ; vii) la lutte contre la malnutrition à travers des interventions efficaces et moins coûteuses capables de briser le cycle intergénérationnel de la malnutrition.

### 3-1-2 Inégalités réduites (ODD 10)



3-1-2-1 Etats des lieux :

- 31. La hausse de l'incidence de la pauvreté va de pair avec l'accentuation des inégalités relatives aux disparités selon le milieu de résidence, le niveau de bien-être économique et le genre. Le monde rural ainsi que certains départements concentrent davantage les personnes les plus pauvres vivant en dessous du seuil de pauvreté. Les autres facteurs explicatifs de la perpétuation de ces inégalités sont principalement les opportunités économiques qui varient d'un département à l'autre, les chocs exogènes (insécurité, catastrophes naturelles, etc.), et, dans une certaine mesure les subventions qui profitent davantage aux ménages urbains.
- 32. L'analyse de l'évolution des inégalités appréhendée à partir de l'indice de Gini montre un accroissement des inégalités dans la distribution des dépenses de consommation des ménages entre 2011 et 2015. Au niveau national, l'indice de Gini est passé de 0,464 en 2011 à 0,470 en 2015, et demeure élevé. Des niveaux

d'inégalités dans les dépenses de consommation sont très différenciés selon les départements. Les inégalités de dépenses par tête sont plus fortes dans le Borgou (0,499), l'Ouémé (0,485), les Collines (0,460) et faibles dans les départements de l'Atlantique (0,345) et du Plateau (0,375). Par rapport à 2011, les inégalités se sont plus accentuées dans les départements du Zou (0,115), des Collines (0,082), du Couffo (0,058) et de l'Alibori (0,053) (EMICOV 2015).

- 33. Par ailleurs, les inégalités sont plus accentuées au niveau des femmes entre 2011 et 2015. Les indices d'inégalité ont augmenté quel que soit le sexe du chef de ménage. Pour les ménages dirigés par les femmes, l'indice est passé de 0,441 en 2011 à 0,454 en 2015, soit une hausse de 0,013 point contre 0,003 pour les ménages dirigés par les hommes (EMICOV 2015).
- 34. Face à cette situation, assurer un socle de protection sociale minimum pour les plus pauvres est impératif pour ne laisser personne de côté. De nombreuses évaluations d'impact<sup>8</sup> ont montré que les interventions de protection sociale peuvent renforcer la capacité des familles à prendre soin des enfants et à faire face aux différents chocs idiosyncratiques et macroéconomiques en réduisant les barrières socioéconomiques dans l'accès aux services sociaux de base.
- Les analyses du dispositif actuel de la protection sociale au Bénin ont montré que les mécanismes de protection sociale traditionnelle (groupes endogènes de solidarité et d'entre-aide, tontines, transferts privés, etc.), existants jusqu'à présent se sont avérés inefficaces. Dans un contexte de modernisation, d'urbanisation et de vulnérabilité, des mécanismes plus formels et plus efficaces avec un rôle important de l'Etat permettront d'assurer une protection sociale adéquate.. La protection sociale contributive développée par l'Etat demeure très limitée et accessible à une infime minorité estimée à 6,4% de la population économiquement active qui ont adhéré aux deux régimes de sécurité sociale (FNRB et CNSS). Dans l'ensemble, seulement 8,4% de la population est couverte actuellement par l'assurance maladie : 5,6% par le FNRB, 1,9% par les mutuelles de santé et 0,9% par l'assurance privée. Cet ensemble de programmes existants ne visent pas ou visent faiblement l'accès aux services sociaux de base (nutrition, santé, éducation, etc.)9.
- 36. C'est dans ce contexte que le Gouvernement a adopté dans le Programme « Bénin Révélé » une nouvelle stratégie d'extension de la protection sociale à travers le projet Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH). Ce projet vise à offrir un paquet de quatre services de protection sociale (assurance maladie, formation, crédit et assurance retraite) en particulier pour les plus démunis du secteur informel (les agriculteurs, les commerçants, les transporteurs, les artisans et les artistes). Il

<sup>7</sup> Le dividende démographique, est la croissance économique résultant de la baisse de la mortalité et de la fécondité d'un pays. La capture démographique représente la fenêtre d'opportunité irréversible et limitée dans le temps. Assujettie à un certain nombre de mesures pouvant se décliner globalement en 4 axes : i): la maitrise de la fécondité ; ii) l'investissement dans le capital humain ; iii) l'investissement dans l'emploi décent ;v) la bonne gouvernance

<sup>8</sup> The Transfer Project, UNICEF, FAO, University of North Carolina 9 UNICEF, Etat des lieux de la Protection Sociale au Bénin, 2011.

importe de noter que l'assurance maladie, volet contributif, constitue la composante principale.

37. Le projet ARCH intervient donc dans un contexte marqué par des progrès relativement mitigés dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Holistique de la Protection Sociale (PHPS) adoptée depuis février 2014.

### 3-1-2 Faim zéro (ODD 2)

**38.** Les Objectifs de Développement Durable visent à mettre un terme à la faim et à la malnutrition sous toutes leurs



formes d'ici 2030, en faisant en sorte que toutes les personnes (notamment les enfants et les plus vulnérables) aient accès à une alimentation suffisante en quantité et en qualité, tout au long de l'année.

### 3-1-2.-1 Etats des lieux au Bénin

- 39. La situation alimentaire au Bénin est caractérisée par une relative autosuffisance pour les céréales (à l'exception notable du riz) et les racines et tubercules, mais une forte dépendance de produits d'origine animale importés. L'insécurité alimentaire¹oconstitue l'une des problématiques majeures du développement au Bénin. Environ 20,2% des ménages sont en insécurité alimentaire (EMICOV, 2015). La couverture des besoins journaliers en Energie de ces ménages n'atteint guère 2400 kilocalories, norme fixée par la FAO et l'OMS.
- D'une manière générale, les résultats de l'Analyse Globale de la Vulnérabilité à la Sécurité Alimentaire (AGVSA) menée en 2013 par le Gouvernement du Bénin avec l'appui du Programme Alimentaire Mondial (PAM) indiquent qu'au niveau national, 1,1 millions de personnes sont en insécurité alimentaire. L'insécurité alimentaire est plus prononcée en milieu rural (15%) qu'en milieu urbain (8%). Il en est de même du risque d'insécurité alimentaire qui touche 43% des populations en milieu rural et 25% en milieu urbain, soit au total 34% de la population au niveau national (AGVSA, 2013).
- 41. La situation nutritionnelle au Bénin demeure également très préoccupante, en dépit des progrès enregistrés en matière de réduction de la prévalence d'émaciation. De 5,2 % en 2011 (EMICoV, 2011), le taux d'émaciation modérée et sévère est tombé à 4,6% (MICS, 2014). Près de 45% des décès des enfants de moins de cinq (5) ans est dû à la malnutrition. Les enfants souffrant d'émaciation sévère ont un risque de mortalité d'environ 11,6 fois plus élevé par rapport aux enfants normaux.
- 10 L'insécurité alimentaire est liée à des disponibilités alimentaires inégalement réparties dans le pays et à une forte incidence de pauvreté dans un contexte récurrent de hausse des prix des denrées alimentaires de base.

- 42. La malnutrition chronique ou retard de croissance est passée de 32% en 2011 (EMICoV, 2011) à 34,4% en 2014 (MICS, 2014). La situation est plus critique en milieu rural (35,2%) qu'en milieu urbain (25,8%) et affecte plus les garçons que les filles (EMICoV, 2011)<sup>11.</sup> Indépendamment des sources, cet indicateur est au-dessus de 30%, seuil jugé critique par l'OMS. Quant au retard de croissance sévère, sa prévalence est de 12,4% (MICS, 2014). Une mauvaise nutrition pendant les 1000 premiers jours (de la grossesse à 24 mois) d'un enfant peut causer des dommages irréversibles toute la vie, avec des conséquences sur l'individu, la communauté, et le pays.
- 43. La prévalence de l'insuffisance pondérale modérée et sévère est de 18,6% (MICS, 2014). Quant à sa forme sévère, elle est de 4,9% d'après la même source contre 2,5% en 2011 (EMICoV, 2011). La prévalence de l'obésité au niveau des enfants de moins de 5 ans est de 1,7% (MICS, 2014).

### 3.1 2.2 Analyse causale et pistes d'interventions

- 44. La situation alimentaire et nutritionnelle préoccupante résulte notamment : i) de l'enclavement des zones de production ; ii) de la faiblesse de la productivité du secteur rural ; iii)) de la faible accessibilité aux terres cultivables et les conflits fonciers ; iv) la faible vulgarisation des techniques modernes de production ; v) de la faible disponibilité des intrants agricoles pour la production vivrière ; vi) le manque de disponibilité d'apports alimentaires et nutritionnels variés ; viii) de la faiblesse des infrastructures post-récoltes (stockage, conservation, transformation) ; viii) les inondations fréquentes dans certaines zones de production .
- Au regard de l'analyse situationnelle et causale de l'état alimentaire et nutritionnelle au Bénin, les principales mesures que doivent prendre les débiteurs d'obligations liés au droit à l'alimentation ( Gouvernement et les différents PTF) pour combler les déficits existants au niveau des détenteurs de droits à la sécurité alimentaire sont essentiellement les enfants et leurs parents des ménages qui n'arrivent pas à couvrir leurs besoins alimentaires doivent viser : i) l'amélioration de la productivité du secteur agricole par la promotion des filières halieutiques, animales et végétales ; ii) la consolidation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le contexte de changement climatique; iii) la mise en place de mécanismes de résilience et de protection sociale des populations des zones à risque d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, iv) la valorisation et la fortification en micronutriments des produits alimentaires locaux; v) le plaidoyer pour l'accroissement des ressources budgétaires allouées à la promotion des interventions spécifiques et sensibles à la nutrition; et enfin vi) la réduction de la prévalence du retard de croissance dû aux carences en micronutriments.

<sup>11</sup> Il convient de noter que les deux enquêtes (Emicov et MICS) n'ont pas été réalisées suivant la même méthodologie.

46. Par ailleurs, il est démontré que l'alimentation durant les 1000 premiers jours de vie influe de manière importante sur la physiologie, la croissance, la santé et les performances des enfants. C'est pourquoi, le Gouvernement et les PTF détenteurs des obligations des droits liés à la nutrition devront mettre en place un ensemble d'interventions communautaires multisectorielles depuis l'adolescence des filles jusqu'au 24 premiers mois de la vie de l'enfant en passant par les étapes cruciales de la grossesse et de l'allaitement maternel.

### 3-1-3 Bonne santé et bien-être (ODD 3)

3.1 3.-1 Etats des lieux au Bénin



- **47.** Le Gouvernement et ses partenaires se sont engagés à travers les Objectifs de développement durable à « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ».
- 48. Au Bénin, la situation sanitaire reste encore caractérisée par des taux de mortalité générale et spécifique élevés. En effet, la mortalité maternelle est de 335,5 décès pour 100 000 naissances (RGPH4, 2013) largement au-dessus de la cible 3.1 des ODD: « D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes ». Ce taux indique que 52% des décès sont dus à des causes obstétricales directes (hémorragies, éclampsie.) et 28% relèvent de causes obstétricales indirectes : paludisme, HIV, diabète.
- 49. Aussi les besoins satisfaits en Soins Obstétricaux et Néonatales d'Urgence (SONU) sont-ils encore très faibles (26%)<sup>12</sup>. La prévalence contraceptive moderne est de 12,5% (MICS 2014) et les besoins non satisfaits en matière de planification familiale sont encore à 33,1%.
- Par ailleurs le quotient de mortalité infanto juvénile au niveau national reste élevé soit 106,3‰ (RGPH4 2013) et 115‰ (MICS 2014), en dépit des efforts consentis ces dernières années. La mortalité néonatale s'est accrue de 32‰ en 2006 (EDS3) à 37,8‰ en 2014 (MICS) indiquant que beaucoup d'efforts restent à mener pour l'atteinte de la cible 3.2 des ODD « D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus ». Les affections néo-natales, la pneumonie, le paludisme et la diarrhée constituent les principales causes de décès chez les enfants de moins de 5 ans avec respectivement 32%, 13%, 12% et 11%. Par ailleurs, seulement 41,6% des enfants du Bénin sont complètement vaccinés.
- 12 Rapport de l'évaluation rapide des besoins en SONU au Bénin en 2016.

- Tuberculose et VIH SIDA), le paludisme demeure la première cause de consultation (42,8% des cas) et d'hospitalisation (52,3%) selon l'annuaire des statistiques sanitaires de 2016. Le paludisme est la première cause de morbidité et de mortalité dans les groupes les plus vulnérables, à savoir les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes. En 2015, selon l'enquête MIS (Malaria Indicator Survey), le taux d'utilisation des Moustiquaires Imprégnées d'Insecticide à Longue Durée (MIILD) est de 81% chez les enfants de moins de 5 ans et de 79,9% chez les femmes enceintes, contre un objectif d'une utilisation universelle des MILD.
- **52.** En ce qui concerne le VIH SIDA, la prévalence dans la population générale s'est stabilisée à 1,2% depuis 2006, avec des poches de concentration au niveau des populations telles que les travailleuses de sexe (15,7%), les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (7,7%), les utilisateurs de drogues injectables (4,7%), selon l'Enquête de Surveillance de Deuxième Génération (ESDG). La prévalence chez les jeunes de 15 à 24 ans reste faible (0,2%), cependant des comportements<sup>13</sup> à risque persistent encore au niveau de cette couche de la population. Selon l'enquête nationale de séro-surveillance auprès des femmes enceintes, la prévalence pondérée du VIH est de 1,86% chez la femme enceinte en 2015. Le taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant est passé de 14,8% en 2008 à 7,6% en 2014, mais reste élevé par rapport à l'objectif fixé (< 5%). Le diagnostic des enfants exposés de moins de 12 mois reste à améliorer; il est de 74% en 2016 contre 99% en 2014.
- 53. S'agissant de la mise en œuvre de *l'objectif 90-90-90*<sup>14</sup> au Bénin, il convient de relever que 64% des Personnes Vivant avec le VIH connaissent leur statut, 60% seraient sous traitement ARV (43% chez les enfants), et seulement 9% auraient une charge virale indétectable (*Aids info 2015*).
- **Pour ce qui est de la tuberculose, d'importants progrès ont été réalisés en lien avec la mise en** œuvre de **la stratégie** « END TB» <sup>15</sup>**de l'OMS**. En effet, le taux d'incidence de la tuberculose dans la population générale diminue régulièrement en passant de 86 à 60 cas pour 100 000 habitants entre 2000-2016. Le nombre de cas notifiés augmente régulièrement depuis 20 ans et tend à ralentir de 2011 à 2016 tandis que le taux de notification a diminué de 46,5 à 36,6 cas pour 100000 habitants entre 2011-2016. La cible visée pour l'année 2030 est de 0 cas. L'impact du

<sup>13</sup> Les comportements sont : i) la précocité du 1er rapport sexuel (âge moyen au 1er rapport sexuel 16,4 ans pour les scolaires et universitaires et 17,3 ans pour les jeunes travailleurs), ii) le multi partenariat (17,2% pour les hommes et 3,5% pour les femmes), iii) faible utilisation de préservatifs (43,7% pour les hommes et 34,1% pour les femmes

<sup>14</sup> L'initiative 90 90 90 consiste à la réalisation à l'horizon 2020 des objectifs ci-après : i), 90% des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut sérologique, ii) 90% de toutes les personnes infectées par le VIH dépistées reçoivent un traitement anti rétroviral durable, iii) 90% des personnes recevant un traitement antirétroviral ont une charge virale durablement supprimée.

<sup>15 «</sup> END TB » : c'est la stratégie développée par l'OMS pour mettre un terme à l'épidémie mondiale de tuberculose

VIH est stable avec une séroprévalence du VIH chez les tuberculeux autour de 16%. La prise en charge des co-infectés TB/VIH s'est améliorée depuis 2009 pour atteindre un niveau élevé (94% sous ARV) en 2016. La résistance aux antituberculeux est limitée avec une prévalence de multirésistance estimée à 0,5% chez les nouveaux cas et 13,3% chez les retraitements.

- **Pour ce qui concerne les maladies à potentiel épidémique,** on note la menace persistante de flambées épidémiques saisonnières, telles que le choléra, la méningite et d'autres urgences ou catastrophes. Depuis 2016, des épisodes de fièvre à virus LASSA viennent alourdir ce tableau.
- Quant aux maladies non transmissibles surtout 56. celles dites de la civilisation, elles sont apparues dans le profil épidémiologique du Bénin depuis quelques décennies. . Il s'agit surtout de l'hypertension artérielle et des maladies cardiovasculaires dont les taux de mortalité et de morbidité ne font que croitre d'année en année. L'hypertension artérielle est de 25,9%; Obésité 7,4%; Diabète 12,4%, Cholestérol 4,4%; tabac 5,0%; alcool 7,6%; alcoolisme chronique (2,4%) et le tabagisme (3,9%) font de plus en plus de victimes dans la population selon l'enquête STEP 2015. Le coût de traitement de ces affections grève lourdement le budget de la santé des populations. Les accidents de circulation engendrent trop souvent des cas de décès (670 en 2014 et 637 en 2015), les blessés graves (2460 en 2014 et 2216 en 2015) (CNSR, Ministère en charge des transports).
- 57. Par ailleurs, le taux de fréquentation des formations sanitaires reste faible en dépit d'une couverture en infrastructures sanitaires satisfaisantes. Le taux de fréquentation des formations sanitaires est de 45,2% en 2016 avec une couverture d'infrastructure sanitaire estimée à 88,3%. La faible capacité financière des ménages explique en partie le faible taux de fréquentation des formations sanitaires.
- 58. La disponibilité et la capacité opérationnelle des services de santé mesurées à partir de l'Enquête SARA¹6 montrent que l'indice de capacité opérationnelle des services au Bénin est de 63% en 2015 contre 59% en 2013. De plus, le système de santé souffre de la pénurie des ressources humaines en quantité et en qualité (Ratio Médecins pour 1000 habitants ; 0,16, ratio infirmières/sagesfemmes pour 1000 habitants 0,63 en 2016) et d'une mauvaise gestion de ces ressources. Par ailleurs la disponibilité en médicaments essentiels et produits vitaux est de 43% (SARA 2015).

59. En outre, le système d'information sanitaire présente encore des lacunes. En dépit des efforts consentis avec la mise en place du DHIS2<sup>17</sup>, le système d'information sanitaire reste confronté, entre autres, à la non maitrise de cet outil, la faible intégration des données du secteur privé et la faible qualité des données de l'état civil. La recherche en santé souffre également de l'insuffisance de cadres outillés, de ressources financières, de coordination des interventions et d'exploitation des résultats.

### 3.1 3.2 Analyse causale et pistes d'interventions

- 60. Encomplément des causes cliniques des taux élevés de la mortalité maternelle et infantile, les causes profondes de la mortalité au Bénin sont liées à : i) l'analphabétisme et à la pauvreté des ménages, ii) l'insuffisance de ressources financières humaines, matérielles allouées au secteur de la santé, iii) les facteurs sociaux culturels néfastes à la santé maternelle, iv) la faible gouvernance du secteur.
- 61. Eu égard à l'analyse situationnelle et causale de l'état sanitaire, et tenant compte des déficits actuels pour l'atteinte de l'ODD 3, les actions du Gouvernement et des partenaires débiteurs des obligations liées aux droits relatifs à l'ODD 3 doivent passer par:i) le renforcement de la qualité de la gouvernance du secteur de la santé; ii) le renforcement de la gestion des ressources humaines du secteur de la santé; iii) le développement des infrastructures, des équipements et des produits de santé; iv) l'amélioration du système d'information sanitaire et promotion de la recherche pour la santé; v) l'amélioration du mécanisme de financement pour une meilleure couverture universelle en santé.

### 3-1-4 Education de qualité (ODD 4)

62. Une éducation de qualité pour tous est l'un des piliers du développement durable. L'objectif du gouvernement est que «Assurer l'accès de tous à une



éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie »

### 3.1 4-1 Etats des lieux au Bénin

63. La situation du système éducatif est analysée à partir:i) de l'accueil à chacun de ses cycles de la population scolarisable, ii) du maintien et du parcours des apprenants dans le système éducatif (efficacité interne), iii) du niveau d'acquisition des connaissances par les apprenants; iv) de l'égalité de genre et l'équité dans le système éducatif et v) de l'adéquation entre l'éducation, la formation avec les besoins du marché de l'emploi (efficacité externe).

<sup>16</sup> L'enquête SARA «Services Availability and Readiness Assessment » permet de mesurer la disponibilité réelle et physique des services de santé et leurs capacités opérationnelles à délivrer des interventions de base dans le domaine de la planification familiale, des services de pédiatrie, des soins obstétricaux essentiels et complets, du VIH/SIDA, de la tuberculose, du paludisme et des maladies non transmissibles.

<sup>17</sup> DHIS2: District Health Information System



**64.** L'accès au système éducatif par la population scolarisable, est resté en amélioration au niveau de tous les cycles d'enseignement, à l'exception dans la formation technique et professionnelle. Sur la période 2011-2015, les progressions les plus fortes ont été notées à la maternelle où l'effectif a été augmenté de 39% sur la période, passant de 109.449 à 151 732 élèves, au secondaire général et à l'enseignement supérieur avec des augmentations respectives de 35% et 30%. Par contre au niveau de la formation technique, les effectifs ont diminué, en lien avec la restructuration en cours du 1er cycle de la formation technique<sup>18</sup>. Les effectifs des centres des métiers et centres de formation professionnelle ont évolué en dents de scie et ont connu une évolution timide passant de 4.167 en 2011 à 1.758 en 2014 et à 3.934 en 2015.

65. Le secteur privé contribue au développement du système éducatif, mais à des degrés divers. En 2015, près du tiers (48.470) des élèves de la maternelle sont scolarisés dans des écoles privées contre un peu plus du quart en 2011(28.448). Au primaire, le pourcentage des

effectifs inscrits dans le privé a augmenté progressivement de 15% à 22% entre 2011 et 2015. Dans les 1er et 2nd cycles du secondaire général, la part du privé est estimée respectivement à 14% et 19% en 2015 correspondant à une légère diminution par rapport aux valeurs de 2011, soit respectivement de 84.335 à 95.906 et de 37.281 à 45.871. Dans l'enseignement technique, la part du privé est passée de 59,7% en 2011 à 34,7% en 2015. Quant à l'enseignement supérieur, la part du privé est passée de 22% à 9% en 2015.

66. En lien avec l'augmentation des effectifs, les taux bruts de scolarisation ont augmenté dans tous les niveaux d'enseignement entre 2011 et 2015 (Tableau : 4), témoignant de l'augmentation de la capacité du système pour accueillir de plus en plus d'apprenants.

<sup>18</sup> Dans le dispositif actuel, le 1er cycle de la formation technique cible les déscolarisés du collège ayant au moins le niveau de la classe de 5ème. Dans le nouveau dispositif tel qu'envisagé, il n'accueillera que les déscolarisés ayant le niveau de la classe de 3ème

Tableau 4: Evolution du taux brut de scolarisation dans les cycles formels d'enseignement

	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15
Maternel	11,5%	11,4%	11,9%	12,6%	14,3%
Primaire	107,8%	112,6%	113,6%	113,2%	116,2%
Secondaire 1er cycle	60,3%	66,3%	69,4%	69,1%	69,5%
Secondaire 2nd cycle	30,4%	34,2%	34,6%	34,7%	37,4%
Secondaire 1er et 2nd cycle	48,7%	53,9%	55,9%	55,7%	57,2%
Supérieur (Etudiants/100 000 habitants)	1 293	1 213	1 350	1 314	1 432
Form. Technique/ Professionnelle					
- Apprenants pour 100 000					
Habitants	322	289	242	237	253
- Apprenants pour 100 élèves du secondaire général	4	3	3	3	3

Source : Note sectorielle de l'éducation, février 2017

- 67. Au niveau du supérieur, le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants est en nette progression, en passant de 1.293 en 2011 à 1.432 en 2015, traduisant une demande élevée pour l'enseignement supérieur au Bénin soutenue par la création des centres universitaires.
- 68. Dans le domaine de l'alphabétisation, les effectifs des inscrits en alphabétisation, bien qu'en augmentation, n'ont pas suivi une croissance régulière, passant de 56.928 en 2011 à 32.352 en 2014 et à 57.318 en 2015 reflétant probablement le fait que cet enseignement, pour se mettre en place, dépend à la fois des moyens dont dispose le ministère et aussi de la volonté et la disponibilité des adultes à se faire former. (Voir tableau 5 évolution des effectifs en annexe).
- 69. Pour ce qui est du maintien des apprenants jusqu'à la fin du cycle dans lequel ils se trouvent, un problème de rétention persiste. En effet, en 2015 le taux brut d'accès au Cl était de 141%, mais le même indicateur pour le CM2 était seulement de 74% indiquant ainsi la faible rétention des enfants dans le système. De même, au niveau du cours secondaire, le taux brut d'accès au premier cycle est de 66% tandis que le taux d'achèvement est de 45% au premier cycle et de 28% au second cycle.
- 70. En termes d'acquisitions des connaissances par les apprenants, les niveaux de connaissance restent insuffisants. Les résultats aux différents examens confirment qu'un pourcentage élevé d'enfants n'acquiert pas les connaissances requises pour le niveau d'étude qu'ils s'apprêtent à achever. Par exemple, dans les disciplines fondamentales au Certificat d'Etudes Primaire (CEP) de 2015, les taux de réussite sont bas : 32,5% en lecture, 43,8% en expression écrite et 36,7% en mathématiques.

L'évaluation réalisée par le Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN (PASEC) en 2014 confirme ces tendances. Pour l'examen du Brevet d'Etudes du Premier Cycle du secondaire (BEPC) session de 2015, le pourcentage de réussite par discipline est très faible (moins de 50%), et extrêmement faible dans les disciplines scientifiques (Mathématiques et Sciences de la Vie et de la Terre) où les taux de réussite ne dépassent pas 10%. Quant au Baccalauréat, les résultats aux examens évoluent en dents de scie, avec des variations comprises entre 15% et 55%.

- Par rapport à l'égalité de genre, les chances 71. d'accéder à chaque niveau d'études du primaire sont quasiment égales pour les filles et les garçons tandis que les écarts sont plus marqués dans le secondaire et dans le supérieur. Dans la génération des 5-24 ans, 81,5% des filles vont à l'école contre 82,5% des garçons Cette quasi égalité des taux d'accès se conserve tout au long du cycle primaire. En fin de primaire, les écarts de taux d'achèvement sont également faibles selon les données EMICoV 2015 (59,3% pour les filles contre 59,9% pour les garçons). Cette parité dans la scolarisation selon le genre se vérifie également si on mène l'analyse en se basant sur les statistiques scolaires de l'année 2015. En effet, l'indice de parité filles garçons sur le taux brut est de 1.03 au préscolaire de 0,98 au primaire et de 0,93 sur le taux d'achèvement du primaire.
- 72. Dans le secondaire par contre, les écarts sont plus marqués. L'accès des filles aux différentes classes est plus faible que celui des garçons. En effet, le taux d'accès en 6 ème est de 62% chez les filles contre 70% chez les garçons. En 3ème, l'écart se creuse un peu plus (39% chez les filles contre 51% chez les garçons). En terminale, le taux d'accès des filles n'est plus que de 18% tandis que celui des garçons

est de 37%. Il apparait donc que, plus on avance dans le cursus, et plus les écarts se creusent. En témoigne l'indice de parité sur le taux brut d'accès qui est respectivement de 0,98 en 6 ème, de 0,77 en 3 ème et de 0,48 en terminale. Un des déterminants d'abandon des classes est la survenue des grossesses en milieu scolaire. 19

- **73.** Dans l'enseignement technique, les filles représentent 26% des effectifs scolarisés dans le public et sont plus présentes dans les filières hôtellerie, restauration et médico-sociale.
- 74. Au niveau de l'enseignement supérieur, les filles représentent environ 28% des inscrits. On dénombre 636 étudiantes pour 100 000 habitants contre un ratio global de 1.432 étudiants pour 100 000 habitants. Cette faible représentation des filles à l'enseignement supérieur est la suite logique des écarts qui sont apparus au niveau du secondaire et qui ont continué à se creuser jusqu'à l'enseignement supérieur.
- 75. Une analyse en termes d'équité montre que les enfants vivant en milieu urbain ont plus de chances d'accéder à l'école que ceux du milieu rural, et que les disparités sont observées entre les départements. Le taux d'accès des enfants à l'école est de 90 % en milieu urbain contre 75% en milieu rural (Emicov 2015). Cet écart de 15 points entre les enfants du milieu urbain et rural reste constant tout au long du cycle. Ainsi, le taux d'achèvement du primaire en milieu urbain est de 67% contre 52% en milieu rural.
- En termes des disparités observées au niveau départemental, le département de l'Alibori affiche les indicateurs les plus préoccupants. De fortes disparités entre les départements existent tant à l'entrée au primaire que tout au long du parcours scolaire. Une analyse du profil de scolarisation permet de catégoriser les départements en quatre groupes..Le premier est représenté par l'Alibori qui se distingue nettement de tous les autres par un niveau de scolarisation très bas (taux d'accès à 35%, taux d'achèvement à 24%). Le deuxième groupe comprend l'Atacora et le Borgou avec un accès proche de 68% et un achèvement de 56% pour le Borgou et 47% pour l'Atacora. Le troisième groupe est composé de l'Atlantique, des Collines, du Couffo, de la Donga, du Plateau et du Zou avec un accès compris entre 80% et 90% et un taux d'achèvement se situe entre 56% et 65%. Le quatrième groupe constitué du Littoral, du Mono, et de l'Ouémé avec un accès est de l'ordre de 97% et l'achèvement de 73%.20

# 77. S'agissant de la situation enfants hors de l'école, les données disponibles révèlent qu'il existe un nombre important d'enfants hors de l'école et leur proportion

19 Rapport de l'Etude sur les grossesses précoces et non désirées et comportements chez les adolescents en milieu scolaire. UNFPA 2015 20 Les taux d'accès utilisés sont ceux issus de EMICOV 2015

varie en fonction de la tranche d'âge considérée. En effet, 43,4% des enfants de 3-17 ans (1.903.069 des 4.338.795 enfants de la classe d'âge<sup>21</sup>) 38% des personnes de 5 et 24 ans sont hors du système éducatif. Parmi ceux-ci, 28 % ne sont jamais allés à l'école et 10% sont allés mais ont abandonné). Dans la tranche de 9 à 17 ans où on trouve la cible de l'éducation alternative, les enfants hors du système éducatif sont estimés à 567 407 soit un taux de 27% de la tranche d'âge. Au vu de la capacité d'accueil actuelle des offres d'éducation alternative (moins de 10.000 apprenants), les efforts à consentir pour fournir une éducation tout au long de la vie à cette cible doivent être plus conséquents. Des initiatives comme le Programme d'Appui à l'Education et la Formation des Enfants Exclus du Système Educatif (PAEFE) et le Programme de Cours Accélérés (PCA) sont à encourager et méritent d'être soutenus.

78. Pour ce qui est de l'efficacité externe, il est noté une faible adéquation entre l'éducation et la formation avec les besoins du marché de l'emploi. Les filières scientifiques, technologiques et professionnelles sont très peu développées en comparaison aux filières sociales et littéraires. Des changements ont été annoncés aussi bien dans la structure, que dans le pilotage et le fonctionnement du système depuis le deuxième forum de l'éducation tenu en décembre 2014 afin de renforcer l'adéquation entre l'éducation et la formation avec les besoins du marché de l'emploi. Une commission technique a été mise en place par le Gouvernement depuis mai 2016 pour proposer les réformes administratives dans le secteur en vue de renforcer l'adéquation formation et besoins du marché de l'emploi.

### 3.1.4.2 Analyse causale et pistes d'interventions

- 79. Au total, les déficits notés au niveau de l'ODD 4 résultent essentiellement de : .i) l'insuffisance qualitative et quantitative d'enseignants ; ii) l'insuffisance de matériel pédagogique, d'infrastructures et d'équipement scolaires ; iii) l'éloignement de l'école par rapport au lieu de résidence en milieu rural ; iv) les mariages et grossesses précoces ;; v) l'inadéquation des formations au besoin du marché de l'emploi ; vi) la faible capacité de prise en charge de l'alimentation scolaire des enfants ; vii) la faible qualité de la gouvernance du secteur.
- 80. Au regard des constats et de l'analyse du système éducatif au Bénin, les principales actions à mener par les détenteurs d'obligations (Gouvernement, élus locaux, les PTF) pour assurer le droit des enfants à une éducation et l'atteinte de l'ODD4 à l'horizon 2030 doivent viser :
- l'amélioration de l'accès à une éducation de qualité par : i) le renforcement du plaidoyer pour la mise à disposition des infrastructures et matériel didactique adéquats et suffisants et des enseignants qualifiés ; ii) le développement de modèles d'intégration/inclusion

<sup>21</sup> Rapport de l'étude sur les Enfants Hors de l'Ecole, INSAE, 2016

des enfants à besoin spécifique/handicapés dans l'éducation; iii) le soutien, la stabilisation et l'extension des offres d'alternatives éducatives permettant d'acquérir une éducation de base mais également de faire des choix menant à l'emploi ou l'auto emploi; et iv) la poursuite de la promotion des approches communautaires en plus du développement du public et de l'appui au privé pour l'enseignement maternel.

- le maintien des apprenants dans le système éducatif par: i) la mise en œuvre de la politique d'alimentation scolaire au profit de l'enseignement primaire ii) le soutien à la mesure de gratuité pour le primaire et le secondaire; iii) la mise en œuvre de la mesure de non redoublement au sein des sous-cycles au primaire; iv) l'adoption de stratégies pour limiter les abandons; v) la mise en œuvre de mesures de lutte contre les violences et vi) l'appui à l'intégration de l'éducation sexuelle et de la reproduction dans les curricula en milieu scolaire.
- l'acquisition des connaissances par les apprenants par : i) l'adoption et la mise en œuvre de la politique de formation initiale et continue des enseignants et du personnel d'encadrement ainsi que ii) la mise en place et opérationnalisation d'un dispositif d'évaluation des acquis scolaires.
- l'adéquation de l'éducation et la formation avec les besoins du marché de l'emploi par l'évaluation des programmes et leur reforme pour leur mise en cohérence avec les besoins de développement et les opportunités d'emploi.
- l'amélioration de la gouvernance du secteur par la planification,
- le respect de la règlementation, le suivi de la performance des acteurs et la mise en place et l'utilisation effective d'un Système d'Information pour la Gestion de l'Education ( SIGE ) dans le processus de prise de décision.

### 3-1-5 Egalité entre les sexes (ODD 5)

**81.** A travers l'ODD 5, le Gouvernement et les Partenaires au Développement visent l'autonomisation



des femmes et la promotion de l'égalité entre les sexes.

3.1 5-1 Etats des lieux au Bénin

82. Au Bénin, des inégalités persistent entre les hommes et les femmes en matière d'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, action sociale), à la justice, aux ressources (emploi, finance, foncier, renforcement de capacités) et aux instances de prise de décision. L'indice de la Condition de la Femme (ICF)<sup>22</sup> n'a

connu qu'une légère évolution, passant de 0,596 en 2011 à 0,607 en 2015 alors que l'Indice de Développement de Genre (IDG) est de 0,858. Il est cependant noté une dégradation du pouvoir économique de 9,6%. La faiblesse de l'instruction des femmes est l'une des causes majeures de leur position défavorable. Plus de 78% des femmes sont analphabètes contre 44% des hommes.<sup>23</sup> Ces inégalités sont constatées notamment dans les domaines du respect des droits humains, de l'autonomisation économique des femmes, de l'institutionnalisation effective du genre et de la participation équitable à la prise de décision.

- 83. Par ailleurs, l'activité des femmes est concentrée en milieu rural, dans les travaux non rémunérés et le secteur informel. Ces femmes sont confrontées aux difficultés d'encadrement, d'absence de garanties, d'accès à la terre et aux financements appropriés. La présence des femmes dans la fonction publique est passée de, 26,6% à 18,6% entre 2006 et 2011. Le taux de représentation des femmes dans les instances de prise de décision reste très faible. Au premier semestre 2017; 8,4% des membres de l'Assemblée nationale sont des femmes, 4,4 % au niveau des conseils communaux, et 14,2% au niveau du Gouvernement.
- 84. L'institutionnalisation du genre n'est pas encore une réalité dans le pays. La plupart des documents de politique de développement n'intègrent pas efficacement la dimension genre, bien que le Bénin ait adhéré au Plan d'Action de Beijing, de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) et autres engagements internationaux.
- Dans le domaine de la violence, faites aux femmes et aux filles, la situation reste préoccupante. En dépit de la volonté politique du Gouvernement pour éradiquer les violences faites aux femmes, à travers notamment l'existence de loi réprimant les auteurs, le phénomène persiste. L'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'actions multisectoriels de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles a révélé qu'en en 2016, près de 51,5 % de femmes contre 69 % en 2009, ont subi au moins une fois dans leur vie des différents types de violences (violences physiques, sexuelles, conjugales, morales et psychologiques, la traite et le mariage des enfants, les mutilations génitales féminines, les spoliations, etc.). Par ailleurs, l'enquête MICS menée en 2014 a révélé l'ampleur de ces violences et maltraitances envers les enfants, en particulier les filles. Le taux de mariage des enfants filles de moins de 18 ans est de 31,7 % et de 8,8 % pour celles âgées de moins de 15 ans. La plupart de lois protégeant les femmes et les filles reste inappliquée faute de prise de décret d'application. Malgré que les femmes disposent d'une bonne connaissance des lois existantes en matière de violence faites aux femmes, elles n'exercent pas leurs droits d'ester en justice contre les auteurs et complices, d'où la persistance de l'impunité. Sur près de 1000 cas de violences, seulement 10% sont soumis à la justice et seulement 10% à peu près connaissent une décision de justice.

<sup>22</sup> L'ICF une mesure relative à l'égalité entre les sexes. Il se fonde sur trois rubriques, le pouvoir social, le pouvoir économique et le pouvoir politique. Il varie entre 0 (cas dans lequel la condition des femmes est très mauvaise) et 1 (cas où les femmes ont un traitement égal aux hommes), PNUD, Rapport sur le Développement Humain, 2015

<sup>23</sup> Indice de développement des inégalités entre les sexes au Bénin, 2015

La principale cause du déficit lié à l'ODD 5 (égalité 86. entre les sexes) au Bénin se rapporte aux croyances et considérations culturelles. Les actions des débiteurs d'obligations (Gouvernement, PTF, Hommes) pour assurer l'autonomisation des femmes et la promotion de l'égalité entre les sexes devront prendre en compte : i) la sensibilisation et le renforcement du plaidoyer sur les questions liées au genre ii) l'accès aux services de prévention et de protection aux femmes et filles victimes de violences, y compris le mariage des enfants et les mutilations génitales féminines ; iii) les mesures pour le vote et l'application de la loi portant « égal accès des hommes et des femmes aux postes nominatifs et électifs »; iv) le renforcement des actions devant favoriser l'accès des femmes aux ressources économiques telles que les terres et la propriété; v) des sessions IEC (Information, Education, Communication) pour le changement des mentalités ; vi) le renforcement des mécanismes de coordination et l'augmentation de l'allocation budgétaire du secteur genre.

# 3-1-6 Eau propre et assainissement (ODD 6)



**87.** Le sixième Objectif de Développement Durable vise à assurer un accès universel et équitable à l'eau

potable, à un coût abordable d'ici 2030, d'investir dans des infrastructures adéquates, et de fournir des installations d'assainissement et de promouvoir l'hygiène à tous les niveaux.

### 3.1 6-1 Etats des lieux au Bénin

- 88. La proportion des ménages béninois n'ayant pas accès à l'eau potable est en régression mais reste très variée suivant les départements. En effet, le pourcentage de membres de ménages n'utilisant pas des sources d'eau de boisson améliorées est de 27,9% avec 23% en milieu urbain et 32 % en milieu rural (MICS 2014). Cette tendance nationale comporte des disparités prononcées entre départements (50% dans la Donga à 99.3% dans le Littoral).
- 89. L'accès des ménages à une source d'eau potable est fortement lié au niveau du bien-être économique. Ainsi seulement 55% des plus pauvres, 66% du second quintile (moyen), 71% du troisième quintile, 76% du quatrième quintile et 93% des plus riches utilisent l'eau de boisson des sources améliorées.
- **90.** Il faut noter que l'eau prélevée saine à la source est dans une grande proportion souillée avant sa consommation par les ménages. En effet, les résultats des analyses qualitatives de l'eau faites par le Ministère de la

Santé ces trois dernières années ont montré que (i) presque tous les ménages qui puisent de l'eau saine à la source arrivent à domicile avec des indices de contamination fécale (E.Coli<sup>24</sup>) enregistrés lors du transport: 95% à Lokossa, 85% à Djougou et 89% dans le Zou. (ii) presque tous les ménages ayant pris de l'eau sans indice de contamination fécale à la source ne conservent pas cette qualité dans le récipient de stockage : 100% à Lokossa et 98% à Djougou.

- 91. Quant au traitement de l'eau de boisson à domicile, seulement 12% des ménages qui n'ont pas accès à une source d'eau conventionnelle ont recours à cette pratique avec une disparité d'une part entre milieux urbain (20%) et rural (7%) et d'autre part entre les plus riches (44%) et les plus pauvres (10%). (MICS 2014).
- 92. La production et la distribution de l'eau potable en milieu urbain est sous la responsabilité de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) qui a pu faire passer le taux de desserte<sup>25</sup> de 51% en 2006 à 75% en 2015 faisant ressortir des besoins de couverture de l'ordre de 25%.
- 93. S'agissant de l'assainissement de base, l'utilisation d'une installation sanitaire améliorée a très peu évolué entre 1990-2014. La proportion de la population utilisant une installation sanitaire améliorée s'est très peu modifiée passant de 12% en 1990 à 12,7% en 2014 (MICS 2014). Les proportions de la population utilisant une installation sanitaire améliorée sont de 22.2% pour le milieu urbain et de 4.6% pour le milieu rural.
- 94. Le niveau de vie économique est un autre facteur favorisant la disparité d'accès à un assainissement adéquat. Selon le MICS 2014, 44% des ménages les plus riches utilisent des installations sanitaires améliorées non partagées contre 13% seulement de la population des ménages du quatrième quintile. Les pauvres et les plus pauvres n'ont pratiquement pas accès à des toilettes (améliorées et non).
- 95. La proportion de la population des ménages qui pratiquent la défécation à l'air libre est de 58% avec 77% en milieu rural et de 36% en milieu urbain. Au niveau des départements, cette proportion varie de 8% dans le Littoral à 80% dans l'Alibori. Cette proportion est de 89% chez les pauvres et 97% des plus pauvres.
- 96. Dans le domaine de l'hygiène, selon le MICS, sur 11% des ménages disposant d'un lieu spécifique pour le lavage des mains, 8% seulement avaient à la fois de l'eau et du savon (ou un autre produit de nettoyage) sur le lieu spécifique. Cette proportion varie selon les départements allant de 27% dans le Littoral à 1% dans le département de

<sup>24</sup> La présence de Escherichia coli (E. coli), coliformes fécaux ou entérocoques dans l'eau indique qu'elle a été contaminée par des selles.

<sup>25</sup>Le taux de desserte en eau potable en milieu urbain se calcule sur la base de 12 personnes par branchement, soit environ 2 ménages avec une taille moyenne de 6 personnes.

l'Alibori et selon les lieux de résidence avec 13% en milieu urbain et 5% en milieu rural.

### 3.1 6-2 Analyse causale et pistes d'interventions

- 97. Les déficits liés à l'accès universel et équitable à l'eau potable, résultent de : i) l'insuffisance de points d'eau potable en milieu rural, ii) la mauvaise qualité de l'eau, iii) la maintenance et la gestion inadéquates des points d'eau, iii) l'insuffisance de capacité de production d'eau potable dans les villes à statut particulier et iv) la lenteur dans le transfert de compétences/ ressources aux communes pour la gestion de l'eau.
- 98. En ce qui concerne l'assainissement de base, les causes liées aux déficits enregistrés portent essentiellement sur : i) le non-respect des règles d'hygiène, ii) la mauvaise protection des sources d'eau contre la pollution, ii) l'occupation et utilisation anarchiques des espaces pour l'installation des latrines, iii) l'insuffisance des latrines adéquates, iv) la déficience dans la gestion des ordures ménagères et déchets biomédicaux et industriels et v) la défécation à l'air libre.
- 99. Au regard, de l'analyse causale des déficits liés à l'ODD 6, les débiteurs d'obligation (Gouvernement, PTF) doivent : (i) renforcer l'adduction d'eau potable en milieu rural ; ii) mettre en place un système de gestion et de maintenance des points d'eau ; iii) assurer la qualité de l'eau distribuée, la pérennité, la continuité et l'équité du service d'approvisionnement en eau potable aussi bien en milieu urbain que rural. ; iv) prendre des mesures en faveur de la réduction substantielle de la défécation à l'air libre par la mise en place des toilettes publiques, v) le développement des options de toilettes hors sol à moindre coût; vi) la suppression des espaces libres favorisant la défécation à l'air libre.

### **3-2 DIMENSION ECONOMIQUE**

**100.** La dimension économique se rapporte aux questions liées à la croissance inclusive avec l'analyse des déficits au niveau des ODD 7 (Energie propre), 8 (travail décent et croissance économique), 9 (Industrie, Innovation et infrastructure).

### 3-2-1 Energie propre et d'un coût abordable (ODD 7)

**101.** L'ODD 7 vise à garantir l'accès de chaque foyer à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable d'ici 2030.



### 3.2-1-1 Etats des lieux au Bénin

- 102. La situation énergétique du Bénin, peu reluisante depuis plus de deux décennies, est caractérisée par une crise récurrente dont les conséquences affectent les différents maillons économiques du pays. La qualité de l'électricité fournie est défectueuse et son approvisionnement souvent erratique est symbole de l'incurie du système : coupures intolérables qui peuvent être facteur de déstabilisation du pays». (PAG : Bénin révélé, page 58).
- **103.** Le Bénin occupe la 16 ème position avec un taux d'électrification de 38,40% en 2016, parmi les 24 pays africains ayant les meilleurs taux d'électrification, annonce le rapport 2017 «*Global Energy Architecture Performance*» du Forum économique mondial.
- 104. La demande énergétique, est en constante augmentation depuis les années 1990. En effet, sur la période de 1996-2015, le taux d'électrification national est passé de 13,10% à 33,18% avec un accroissement moyen annuel de 7.7%. En milieu urbain, ce taux est passé de 28,78% en 1996 à 61,19% en 2015 tandis qu'en milieu rural, il est passé de 0,64% à 8,15%. En ce qui concerne la consommation finale d'énergie, elle est dominée par le segment des ménages avec 63 % de la consommation totale contre 23 % pour le secteur des transports, 11 % pour le secteur des services et 3 % pour l'industrie. La consommation en électricité connaît un taux d'accroissement de 7 % par an. La majeure partie provenant des ménages. En 2014, la consommation industrielle représentait environ 20 % de la demande totale en électricité.
- 105. Au niveau de l'offre d'énergie, la situation actuelle de l'offre au Bénin est caractérisée par un faible développement des capacités de production d'énergies modernes engendrant ainsi une dépendance plus de 90% des pays de la sous-région Ouest africaine (Nigeria, Ghana et Côte d'Ivoire) pour les approvisionnements en énergie électrique. En effet, le Bénin dispose d'une capacité de production installée de 81 MW, mais c'est depuis février 2013 seulement qu'il a commencé à utiliser 21 MW de celleci. Au cours des dernières années, la production nationale du Bénin a souffert d'un manque d'investissement et le pays a été contraint d'importer une quantité croissante d'électricité.

### 3.2-1-2 Analyse causale et pistes d'interventions

106. Les causes profondes du déficit relatif à l'accès à l'énergie durable au Bénin sont essentiellement liées à : i) l'absence de la mise en œuvre d'une politique nationale cohérente en matière d'énergie ; ii) l'inexploitation du potentiel énergétique varié en matière d'énergie renouvelable et d'aménagement hydroélectriques ; iii) la

forte dépendance vis-à-vis de l'extérieur, notamment en ce qui concerne les hydrocarbures et l'électricité.

107. Dans la perspective de garantir d'ici à 2030, l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable, pour les détenteurs de ces droits (les populations), les débiteurs d'obligation liée à ce droit (Gouvernement et autres partenaires) devront : i) renforcer la mise en œuvre des réformes politiques et le renforcement institutionnel du sous-secteur de l'électricité; ii) développer des infrastructures de production d'énergie propre telle que l'énergie photovoltaïque, éolienne et hydroélectrique; iii) renforcer l'accessibilité à l'énergie électrique hors réseau; iv) assurer l'équilibre financier du secteur à travers la définition et l'application d'une politique tarifaire favorisant l'ajustement des tarifs.

## 3-2-2 Emploi, travail décent et croissance économique (ODD 8)

108. L'Objectif de Développement Durable (ODD 8) vise à encourager une croissance économique soutenue, créatrice d'emploi, tirant la productivité vers le haut et en innovant sur le plan technologique.



### 3.2-2-1 Etats des lieux au Bénin

- 109. Le rythme actuel de la croissance économique n'est pas susceptible de placer le pays sur un sentier favorable à l'atteinte des ODD. Le taux de croissance économique actuel (4% en 2016) demeure encore insuffisant pour faire face aux besoins fondamentaux d'une population dont le taux d'accroissement intercensitaire est de 3,5%.
- 110. La situation en matière de l'emploi au Bénin fait état d'un taux de chômage faible (2,4%) qui cache un sous-emploi massif (72,9% des actifs occupés). En 2015, le nombre de chômeurs (actifs sans emploi) est estimé à 77 756 personnes, soit un taux de chômage de 2,4% au sein de la population active. Le taux de chômage est de 1,7% chez les hommes contre 2,8% chez les femmes et est plus élevé en milieu urbain (3,2%) qu'en milieu rural (1,4%). Ce faible niveau du chômage cache néanmoins une difficulté d'accès à un emploi de qualité ou décent. En effet, 39,0% des actifs occupés est affecté par le sous-emploi en 2015 contre 31% en 2011. Le taux de sous-emploi est de 62,2% chez les hommes contre 85,1% chez les femmes. Les départements de l'Atacora et de l'Alibori affichent les plus faibles taux d'activités (respectivement 56,3% et 59,4%). Selon EMICoV 2015, la population béninoise en âge de travailler (15-64 ans) est estimée à 4 954 662 dont près de 67,9% (soit 3 364 216) d'actifs.

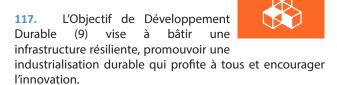
- **111.** Au Bénin, le secteur informel est le plus grand pourvoyeur d'emplois avec 89% des actifs occupés suivi par l'administration publique et les entreprises du secteur privé formel qui emploient 9% en 2015. En termes de secteurs d'activités, le secteur primaire est dominant (42%) suivi du tertiaire (39%) et du secondaire (19%).
- 112. Quelle que soit la catégorie de la population (âge, genre, lieu de résidence), le secteur informel demeure le principal employeur. A part la ville de Cotonou où le taux d'employabilité dans le secteur informel est à 75%, il est en moyenne de 87% dans les autres centres urbains et de 96% en milieu rural. Par ailleurs, il faut noter que les jeunes de 15-24 ans et les femmes ont également les proportions d'emploi dans le secteur informel les plus élevées (plus de 95%). L'auto-emploi domine largement les autres formes d'emploi (81% des emplois).
- 113. Le salaire mensuel médian est de 65.000 FCFA par mois en 2015 contre 77.000 FCFA en 2011<sup>26</sup>. Le différentiel de revenu homme/femme est le plus important dans l'agriculture où le revenu médian des femmes est de 60% inférieur à celui des hommes, contre 56% dans les entreprises non agricoles et 19% pour les salariés.
- **114.** Au Bénin, il faut noter que le phénomène du travail des enfants est encore significatif. 11% des enfants de 12 ans en milieu rural ont un emploi, contre 5% des enfants de 12 ans des zones urbaines.
- 115. Par ailleurs, une part importante de la population économiquement active notamment dans les zones rurales n'a pas accès à des services financiers adaptés. Le taux des crédits du secteur privé est estimé à 21,3% en 2015 contre une moyenne de 29% pour l'Afrique subsaharienne et la microfinance touche seulement 20% de la population. Le pourcentage d'adultes détenant un compte bancaire est de 16% en 2016.

### 3.2-2-2 Analyse causale et pistes d'interventions

116. Les contre-performances économiques actuelles résultent, en grande partie, de la faible diversification et du manque de compétitivité de l'économie béninoise. Dans le cadre de la promotion d'une croissance économique soutenue, inclusive et génératrice d'emplois décents, les actions des débiteurs d'obligation liée aux droits des populations à un travail décent doivent viser : (i) la diversification de l'économie par la promotion de nouvelles filières porteuses pour les exportations ; ii) la dynamisation du secteur privé par l'amélioration du climat des affaires ; iii) la promotion de l'intégration et de l'économie régionale.

<sup>26</sup> Rapport emploi/Emicov 2015

# 3-2-3 Industrie, Innovation et Infrastructures (ODD 9)



### 3.2-2-1 Etats des lieux au Bénin

- **118.** L'état des lieux au niveau de l'ODD 9 est apprécié par rapport à la situation: i) des infrastructures de transport, ii) de l'industrie et iii) de l'économie numérique.
- 119. Dans le domaine des infrastructures et services de transport, l'objectif du Gouvernement est de gérer et développer les infrastructures et services de transport pour soutenir la croissance économique et le bien-être social. Pour ce faire, les investissements du Gouvernement ont concerné les infrastructures: i) routières ; ii) de transport aérien ; iii) de transport maritime et portuaire ; iv) de transport fluvio-lagunaire.
- 120. Au niveau des infrastructures routières, le réseau routier d'intérêt national du Bénin est composé de 5.945 km dont 2.330 km de routes bitumées et 3.615 km de routes en terre. Le réseau de pistes est estimé à 48.473 km.
- **121. Pour ce qui est des infrastructures de transport aérien**, le Bénin ne dispose que d'un (01) seul aéroport de classe internationale (l'Aéroport International Cardinal Bernardin Gantin de Cadjèhoun Cotonou) et de six (06) aérodromes secondaires et pistes d'atterrissage situés à Savè, Djougou, Natitingou, Kandi, Parakou et Porga.. Aussi, la première phase de la construction de l'aéroport de TOUROU (Parakou) est-elle achevée et les travaux de son extension sont en cours.
- 122. Dans le domaine des infrastructures de transport maritime et portuaire, le port de Cotonou constitue le maillon le plus important avec un volume du trafic marchandises estimé à 10 670 101 tonnes en 2015. Desservant les pays de l'hinterland (Niger, Burkina Faso et Mali), le port de Cotonou se trouve ainsi en concurrence directe avec les corridors du Togo (Lomé) et accessoirement du Ghana (Téma) et de la Côte d'Ivoire (Abidjan) pour le trafic de marchandises vers/en provenance de ces pays.
- 123. Le transport ferroviaire au Bénin se structure autour d'une seule ligne d'une longueur de 438 km exploitée par l'Organisation Commune Bénin-Niger (OCBN) aujourd'hui BéninRail. Il est caractérisé par : i) un réseau à l'état de quasi abandon ; ii) une faible contribution à la chaîne logistique globale ; iii) une durée du trajet

relativement longue ; iv) une dégradation accélérée de l'environnement due à l'éviction du trafic du rail vers les routes ; v) une contribution à la croissance en baisse continue ; vi) un potentiel très peu exploité.

- 124. Dans le domaine du transport fluvio lagunaire, le Bénin dispose d'un important réseau hydrographique intérieur. Ce réseau est constitué de divers systèmes (fluvial, lacustre et lagunaire) dont les potentiels économiques restent encore sous exploités.
- 125. Le secteur de l'industrie au Bénin est très peu développé, et compte en 2017 environ 600 unités de transformation industrielle dominées par de petites industries. Les branches d'activités dominantes, en termes de nombre d'unités, sont les branches bois et ameublement ainsi que l'industrie alimentaire. En matière d'éléments de politique industrielle, le Bénin s'inscrit pleinement dans la Politique Industrielle Commune de la CEDEAO (PICAO). Une élaboration de stratégie propre basée sur la stratégie révisée de la PICAO est en cours actuellement et sera disponible dès la fin de l'année 2017. Par ailleurs plusieurs actions sont en cours pour dynamiser et rendre compétitive le secteur de l'industrie au Bénin. Il s'agit notamment de la mise en œuvre du Programme de Restructuration et de Mise à Niveau des entreprises (PRMN), de la poursuite de la viabilisation des zones franches et sites industriels, et de mise en place des textes de lois sur la concurrence et la création des tribunaux de commerce.
- **Dans le domaine de l'économie numérique, les infrastructures de télécommunication sont encore peu développées**. Des actions ont été menées ces dernières années pour renforcer le domaine du numérique au Bénin à travers : i) des actions de déploiement des câbles sousmarins (SAT et ACE), ii) l'octroi de licence d'exploitation à cinq opérateurs de téléphonie mobile et à des opérateurs de fourniture d'accès internet (dix opérateurs dont trois actifs), iii) le vote du code des communications électroniques, iv) le vote du code du numérique<sup>27</sup>.
- 127. L'adoption du code du numérique constitue une avancée notable et favorisera le développement et le déploiement des infrastructures numériques. Ce code régit toutes activités numériques et réglemente les GSM, l'administration, l'économie, la justice, la sécurité, l'utilisation de l'Internet, la cybercriminalité, le journalisme en ligne, les réseaux sociaux et le E-commerce. Les grands secteurs comme la santé, l'éducation, l'agriculture et le tourisme s'en trouvent ainsi profondément impactés surtout du point de vue structurel. Il positionne en outre, le Bénin comme Etat pionnier dans le domaine du numérique et de la protection de la vie privée.

<sup>27</sup> Le code du numérique a été adopté le 13 juin 2017 par le Parlement

- **128.** Les causes profondes de la faible industrialisation sont relatives à : i) l'absence de la mise en œuvre d'une politique industrielle cohérente avec les potentialités du pays ; ii) le déficit d'offre énergétique.
- 129 Dans le domaine des infrastructures les causes du déficit en infrastructures portent sur : i) l'état assez précaire des infrastructures routières ; ii) la faible couverture nationale, notamment l'insuffisance du réseau des pistes rurales pour le désenclavement des localités ; iii) le faible accès aux infrastructures sociaux communautaires ; iv) la faiblesse des ressources du Fonds Routier et v) la noncouverture au plan national des besoins en matériel de terrassement pour les travaux routiers ; vi) l'occupation anarchique des emprises qui grèvent les coûts de construction, vii) la raréfaction de matériaux latéritiques utilisés pour les travaux de construction et d'entretien routier, viii) l'insuffisance de contrôle et l'absence de pénalisation des surcharges qui constituent des facteurs de dégradation précoce du réseau routier.
- **130.** Dans le domaine des TIC, les causes des déficits enregistrés portent essentiellement sur l'absence d'un cadre juridique adéquat pour le développement de ce secteur stratégique.
- 131. Face aux déficits notés pour la réalisation de l'ODD 9, les actions du Gouvernement et des PTF débiteurs d'obligation des droits liés à cet ODD devront viser dans le domaine de l'industrie : i) l'accès à l'énergie électrique à moindre coût, (ii) la levée des barrières d'accès aux marchés régionaux et internationaux relatives à la qualité et aux normes, iii) la rénovation de l'outil industriel, iv) le renforcement des infrastructures de soutien aux activités industrielles. iv) l'accès aux matières premières et aux emballages. ; vi) aménagement et de viabilisation des zones de développement économique dédiées à l'accueil des investissements industriels.
- **132.** Dans le domaine de l'économie numérique, les actions devront porter sur la mise en œuvre effective du nouveau Code du Numérique afin d'apporter la sécurité juridique nécessaire aux entreprises, aux investisseurs et aux utilisateurs.
- 133. Dans le domaine des infrastructures routières, les actions à engager devraient porter sur la préservation du patrimoine routier, le développement du réseau national des routes et pistes et l'amélioration de la gestion du patrimoine routier.
- **134.** Au niveau du transport aérien, il s'agira pour le Gouvernement de faire de l'aéroport de Cotonou une plateforme active, performante, compétitive et garantir le

meilleur niveau de services aéroportuaires dans la sousrégion. Dans ce cadre et en lien avec le programme d'Action du Gouvernement, le Gouvernement entend procéder à la Construction de l'aéroport international de Glo-Djigbé.

135. Au niveau des infrastructures du transport maritime et portuaire, le Gouvernement entend moderniser et rendre compétitif le Port de Cotonou. Au niveau du transport fluvio-lagunaire, le principal défi reste la réalisation des aménagements de base nécessaires à l'exploitation de ce mode de transport sur les cours d'eau de Cotonou, Porto-Novo et leurs environs. Au niveau du transport ferroviaire, le défi du Gouvernement est de relancer ce mode de transport. Pour ce faire, le contentieux juridique²8 qui bloque la relance du sous-secteur devra être réglé.

### **3-3 DIMENSION ENVIRONNEMENTALE**

136. La dimension environnementale se rapporte aux questions liées à la durabilité environnementale, au changement climatique et à la réduction des risques de catastrophe. Elle traite notamment des ODD 11 (villes et communautés durables), ODD 12 (Consommation et production responsables) ODD 13 (Mesures relatives au changement climatique), 14 (vie aquatique) et 15( vie terrestre).

# 3-3-1 Villes et communautés durables (ODD 11)



**137.** Conformément aux engagements pris par le pays, dans le

cadre de la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD), le Gouvernement du Bénin ainsi que tous les acteurs sont engagés à consentir des efforts pour « créer des villes et des établissements humains ouverts à tous, sûrs, résistants et durables » .

### 3.3-1-1 Etats des lieux au Bénin

138. L'urbanisation au Bénin s'est accélérée au cours de ces dernières années (44% en 2015<sup>29</sup>) avec de potentiels risques. L'installation des communautés et le développement des établissements humains au Bénin semble libéraliste orientée par la recherche de ressources de production et de subsistance. La responsabilité de l'Etat dans l'installation des communautés et le développement des villes et des villages est à postériori, limitée à l'urbanité axée sur le seul lotissement. Aucun cadre juridique et aménagements ne précède l'installation des communautés

<sup>28</sup> Ce contentieux oppose les groupes BOLLORE AFRICA LOGISTICS et PETROLIN au sujet de la réhabilitation et de l'extension du chemin de fer Cotonou Niamey.

<sup>29</sup> Selon le rapport sur les perspectives Economiques sur l'Afrique 2016 (BAD)

et les agglomérations ne sont pas protégées contre les inondations et la malpropreté.

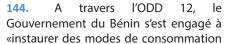
- 139. Les grandes villes comme Cotonou, Ouidah, Abomey-Calavi, Bohicon, Abomey, Djougou, Natitingou, Porto-Novo, Parakou, et les villes secondaires, Grand-Popo, Lokossa, Comé, etc. sont à un carrefour très important dans leur urbanisation avec les effets pervers de la croissance rapide de leur population. Ces grandes villes, qui exercent un grand pouvoir d'attraction, sont également des foyers d'extrême pauvreté, de déficit d'infrastructures, de sousemploi et de chômage exacerbé des jeunes. Par ailleurs, un certain nombre de menaces environnementales et sociales, à la fois locales et planétaires, influencent négativement plusieurs villes et les sociétés qui les habitent.
- 140. Les villes du Bénin, à l'instar des territoires urbains, font face à des défis, sociaux (exclusion, insécurité, précarisation, ...), environnementaux (rareté des ressources, pollution, atteintes aux milieux et composantes naturels accumulation des déchets, multiplication des habitats désintégrés...) et sanitaires (épidémies, stress, allergies, pathologies respiratoires, sédentarité, dépendance, ...) qui s'amplifient.
- 141. Par ailleurs la concentration dans les principales villes des réseaux techniques, des compétences techniques, des ministères ; les pressions consécutives sur les ressources notamment énergétiques confrontées aux crises et catastrophes potentielles nourrissent la vulnérabilité de l'espace urbain. Ce contexte interroge les modes de vies et les formes d'établissements humains et appelle à la conciliation des enjeux sociaux, économiques, environnementaux et culturels pour et avec les habitants.

### 3.3-1-1 Analyse causale et piste d'interventions

- 142. Les causes de l'urbanisation non maitrisée des villes au Bénin résident d'une part dans la croissance urbaine rapide due essentiellement à l'exode rural et d'autre part à l'absence d'une mise en œuvre efficace de la politique d'aménagement du territoire.
- 143. Pour faire face aux déficits notés dans le domaine de l'urbanisation, les actions du Gouvernement et de ses partenaires pour faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables, doivent viser : (i) la promotion de l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, (ii) l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, (iii)) le renforcement des efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel, (v) l'atténuation de l'impact environnemental négatif des villes, en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion,

notamment municipale, des déchets, (vi) l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale, départementale et communale.

# 3.3.2 Consommation et production responsables (ODD 12)





et de production durables». A cet effet, le Gouvernement entend prendre des mesures pour modifier les modes de consommation et de production aux fins de ne pas détruire l'environnement de façon irréversible.

### 3.3-2-1 Etats des lieux au Bénin

145. Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, tenue à Rio de Janeiro, le Bénin s'est engagé à mettre en œuvre les mesures pour des modes de production et de consommation plus durables. La signature et la ratification des Conventions et Protocoles relatifs à l'environnement, marquent la volonté politique du Gouvernement à modifier les modes de consommation et de production aux fins de ne pas détruire l'environnement. Dans ce cadre, le Bénin a élaboré et adopté l'Agenda 21 National en 1997, document de politique nationale de développement durable, qui met en exergue les orientations à moyen et long terme, les actions, les objectifs et les moyens d'exécution aux fins d'inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales. Il promeut le développement durable, en particulier le mode de production et de consommation durables au Bénin.

146. Nonobstant la mise en place d'une stratégie nationale de développement durable, les modes de consommation et de production au Bénin entraînent encore des pénuries et des crises majeures. L'exploitation non durable des ressources naturelles et ses impacts environnementaux engendrent actuellement la destruction à grande échelle du capital naturel et des pertes substantielles de la biodiversité. Cela vaut autant pour les ressources renouvelables (poissons, forêts, produits agricoles, etc.) que pour les ressources non renouvelables (combustibles, minéraux, etc.).

### 3-3-2-2 Analyse causale et pistes d'interventions

147. Les modes de consommation et de production actuelles résultent du profil économique du Bénin qui est largement tributaire des ressources naturelles. L'accroissement de la population et les activités humaines

subséquentes, exercent une forte pression sur ces ressources ; ce qui accélère la dégradation de la qualité de l'environnement.

148. Dans le cadre de la mise en place des modes de consommation et la production durables au Bénin, le Gouvernement et les PTF, débiteurs d'obligations liées au droit des populations à un environnement sain, devront dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, domaines les plus affectés, prioriser la conservation des terres et des eaux, en optant pour des mesures respectueuses de l'environnement, techniquement fondées et socialement acceptables. L'objectif étant d'accroitre les gains socioéconomiques nets tirés des activités économiques en réduisant l'utilisation des ressources, la dégradation et la pollution tout au long du cycle de vie, tout en améliorant la qualité de la vie.

# 3.3.3 Mesures relatives à lutte contre les changements climatiques (ODD 13)

149. L'Objectif de Développement Durable (13) appelle à prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.



### 3.3-3-1 Etats des lieux au Bénin

Dans le cadre de la lutte contre les Changements Climatiques (CC), la gestion des crises et des catastrophes, le Bénin dispose d'instruments législatifs et réglementaires. En effet, le Bénin a signé et ratifié la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques, le protocole de Kyoto, la Convention cadre sur la désertification, la convention sur la diversité biologique, l'accord de Paris. Aussi dans le domaine des mesures de luttes contre les changements climatiques, un Comité National sur les Changements Climatiques (CNCC) a été mis en place). Sur le plan de la finance climatique, le Bénin a créé le Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC) accrédité pour le fond d'adaptation et dont l'accréditation pour le Fonds Vert pour le Climat est en cours. Une Commission de Modélisation Economique des Impacts du Climat et de l'Intégration des Changements Climatiques dans le Budget Général de l'Etat (CMEICB) est opérationnelle.

151. Par ailleurs. Bénin élaboré le а communications nationales sur les climatiques et une troisième communication est en cours d'élaboration. De plus, le Bénin a également élaboré : (i) sa stratégie nationale de mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques; (ii) sa stratégie nationale de renforcement des ressources humaines, de l'apprentissage et du développement des compétences pour favoriser un développement vert, faible

en émissions et résilient aux changements climatiques (en cours d'adoption).

152. La stratégie de développement sobre en carbone et résilient aux changements climatiques a été élaborée et un programme de préparation à l'opérationnalisation du Fonds Vert pour le Climat est mis en œuvre.). Aussi les Contributions Prévues Déterminées au Niveau National (CPDN) présentées à la COP21 est en cours de transformation en Contributions Déterminées au Niveau National (CDN) comme l'a recommandé l'accord de Paris de 2015.

153. En dépit des actions engagées dans le cadre de la lutte conte les Changements Climatiques, le Bénin devrait s'attendre à des périodes de sécheresse plus longues et des saisons de pluie plus accentuées. Dans les zones côtières la montée des eaux pourra menacer l'habitat d'une large partie des populations. Les rendements agricoles souffriront des conditions climatiques extrêmes. La montée de la température et de l'intensité des pluies pourra aussi causer une augmentation des maladies infectieuses ainsi qu'une pénurie en énergie. Les ressources en eau seront également affectées par les conditions climatiques extrêmes.

154. Dans le domaine de la gestion des crises et catastrophes naturelles, le Bénin dispose d'une Déclaration de Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (DEPONAT), d'un Plan d'Action Environnemental (PAE), d'un Plan National de Lutte contre la Désertification (PAN-LCD), d'un Plan de Contingence National (PCN) et de 36 plans de contingence des communes (PCC), un plan de riposte contre les pandémies, un plan de lutte contre les épidémies animales (virus) de type H1N1, etc. Un plan de coopération civilo-miliaire pour la réponse en cas de catastrophe. Le Bénin a élaboré aussi son Plan ORSEC.

### 3.3-3-2 Défis et pistes d'intervention

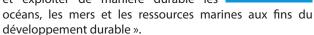
155. Les activités humaines telles que l'utilisation de combustibles fossiles, l'exploitation des forêts tropicales **et** l'élevage du bétail exercent une influence croissante sur le climat et la température de la terre. Ces activités libèrent d'énormes quantités de gaz à effet de serre, qui viennent s'ajouter à celles présentes dans l'atmosphère, renforçant ainsi l'effet de serre et le réchauffement de la planète induisant les changements climatiques.

156. Pour limiter les effets du changement climatique, le Bénin à l'instar des pays signataires de la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC) entend engager des actions visant l'atténuation (maîtrise de l'émission nette de gaz à effet de serre (GES)) et l'adaptation (anticipation des impacts du changement climatique, limitation des dégâts éventuels en intervenant sur les facteurs qui contrôlent leur ampleur).

Plus spécifiquement le Gouvernement et des PTF devront : (i) accroître la protection du littoral, (i) installer des brises vent et des systèmes d'agro foresterie, (iii) développer des stratégies de type AIC pour prévenir les impacts de la vulnérabilité aux CC, (iv) lutter contre les invasions acridiennes et parasitaires, (v) introduire des semences à cycle court et à haut rendement, (vi) développer des stratégies pour changements de comportements visà-vis des groupes sociaux, (vii) renforcer les capacités des structures d'encadrement rural pour accroît rela résilience des communautés à la base face aux changements climatiques, (viii) la mobilisation des ressources, (ix) le renforcement des capacités institutionnelles, matérielles pour une meilleure résilience environnementale, économique, (x) une meilleure législation environnementale. (xi) développer des systèmes intégrés d'alerte multiphasiques afin de soutenir les actions préventives ; (xii) réduire les émissions de GES d'origine anthropique à la source, (xiii) le renforcement du potentiel de séquestration de carbone des massifs forestiers ; (xiv) renforcer la protection des communautés, notamment celles des plus vulnérables face aux catastrophes naturelles afin de réduire leur vulnérabilité et celles des exploitations contre les maladies et pestes climato-sensibles.

### 3.3.4 Vie aquatique (ODD 14)

**158.** L'Objectif de Développement Durable (ODD 14) vise à « Conserver et exploiter de manière durable les



3.3-4-1 Etats des lieux au Bénin

159. Le Bénin, pays côtier dispose d'un littoral long de 125 km, ouvert sur le golfe de Guinée et donc d'un espace maritime qui constitue un patrimoine à préserver³0, en raison de son apport pour le développement économique et social du Bénin³1. Selon les normes de la convention de *Montego Bay* sur le droit de la mer et le droit international, l'espace maritime du Bénin se compose de plusieurs ensembles sur lesquels l'Etat applique sa souveraineté de manière différenciée : 12.000 marins de mer territorial, 24000 marins de zone contiguë et 200.000 marins de Zone Economique Exclusive (ZEE). Ce trait de côte, en apparence modeste génère une ZEE d'environ 46.000km2, soit 40% de la superficie de la partie continentale du territoire national³2.

**160.** Le commerce maritime transitant par le port de Cotonou représente 70% du PIB et assure environ

les ¾ des recettes fiscales de l'Etat<sup>33</sup>. La ZEE et le plateau continental recèlent d'importantes ressources halieutiques, biologiques, et minières dont une exploitation raisonnée peut soutenir des secteurs comme la pêche et l'industrie et être potentiellement porteuse de croissance et de développement à long terme.

La pollution et la surexploitation des océans entrainent le risque de dégradation de la diversité des espèces, l'acidification des mers et l'augmentation des déchets plastiques. En effet, la croissance et la diversification des activités maritimes induisent une augmentation et une évolution des risques. Les espaces maritimes du Bénin enregistrent la plupart des menaces connues dans le golfe de Guinée : la pollution, la surexploitation des ressources maritimes, la pêche illicite, les changements climatiques, les différents trafics, les contrebandes, les obstacles à la navigation maritime, les transbordements illégaux, le terrorisme, les vols à main armée et la piraterie maritime. Ces menaces pèsent sur l'environnement marin, la biodiversité, les écosystèmes aquatiques, la navigation internationale, la sécurité et le développement économique des Etats de la région, les pays riverains y compris leur arrière-pays.

### 3.3-4-2 Analyse causale et pistes d'interventions

162. Les activités terrestres sont essentiellement une source de pollution des mers. D'autres formes de pollutions issues des activités maritimes participent à la pollution des océans. C'est le cas du dégazage et des fuites d'hydrocarbures dans les eaux territoriales, l'abandon des plateformes pétrolifères et épaves de navires.

163. Dans le cadre de la conservation et l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines, le Gouvernement et les PTF devront : i) assurer la sécurité maritime, ii) préserver et réduire toutes formes de pollution marine, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer, (viii) gérer les écosystèmes marins et côtiers, en renforçant leur résilience et leur productivité, (ix) renforcer les capacités de la communauté scientifique béninoise pour une meilleure contribution à la lutte contre l'acidification des océans

### 3-3-6 Vie terrestre (ODD 15)

**164.** A travers l'ODD 15, le Gouvernement s'est engagé à « *Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en* 



veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ».

<sup>30</sup> Page 25 PAG, Axes stratégiques A2 : Amélioration de la gouvernance\_ Action A5 : Renforcer la protection des biens et des personnes

<sup>31</sup> ODD 14 : Conserver et utiliser durablement les océans, les mers et les ressources marines pour le développement durable.

<sup>32</sup> Page 29, Document de Stratégie Nationale de Protection, de Sécurité et de sureté Maritime Bénin, juin 2013.

<sup>33</sup> Page 29, Document de Stratégie Nationale de Protection, de Sécurité et de sureté Maritime Bénin, juin 2013.

- 165. Dans le cadre de la gestion durable des écosystèmes forestiers, des ressources naturelles, le Bénin s'est doté, en complément, les conventions et accords internationaux, notamment les trois Conventions de Rio, de plusieurs cadres de référence<sup>34</sup>. Il s'agit notamment de (i) la politique forestière, (ii) la Stratégie nationale de mise en place des marchés ruraux de bois énergie au Bénin, (iii) la stratégie et du plan d'action pour la biodiversité (2011-2020) (SPANB Bénin), (iv) la Politique énergétique nationale, (v) le Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification et (vi), le Plan stratégique d'investissement sur la gestion durable des terres (PSI/GDT) au Bénin en 2010, etc.
- lé le pays est couvert en majorité (50 %) par des savanes arborées et arbustives. Les superficies des cultures et jachères d'une part et de la mosaïque de forêt claire et savane boisée sont respectivement de 24 % et de 13 % de la superficie nationale. Quant aux forêts denses et galeries forestières, elles ne représentent que 0,6 % et 2,5 % respectivement de la superficie totale. Les cultures et jachères sous palmiers retrouvées généralement au Sud du pays occupent 4 % du territoire alors que la superficie des plantations occupe 2,11%.
- 167. La forêt au Bénin est aujourd'hui caractérisée par des îlots forestiers reliques dont les plus **importants** sont: : (i) au Nord par une végétation de type soudano-sahélien avec une dominance de savanes boisées parsemées de quelques essences fortement menacées de disparition, (ii) au centre par des Forêts Classées constituant un véritable complexe forestier aussi fortement dégradées malgré les nombreux projets forestiers d'aménagement élaborés et exécutés dans ces forêts, (iii) au Sud par des forêts résiduelles alternant avec des îlots de forêts décidues et semi décidues, des plantations de palmier à huile, la forêt littorale à mangrove puis le cocotier aujourd'hui en voie de disparition.
- 168. Il y a également des forêts communautaires protégées à savoir les Forêts Sacrées, forêts galeries communautaires les forêts marécageuses qui ont perdu leurs caractères historiques et culturels. Environ 75 000 ha de forêts seraient détruits chaque année à cause de l'agriculture, de l'élevage, de l'exploitation illégale et des feux de brousse<sup>35.</sup>

170. Pour préserver , restaurer les écosystèmes terrestres, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité, les actions du Gouvernement devront porter sur : i) le développement d'une conscience citoyenne permanente et une motivation réelle des gouvernants, des populations et autres parties prenantes à agir en faveur de la biodiversité, ii) la réduction des pressions sur la diversité biologique et encourager son utilisation durable , ii) l'amélioration de l'état de la diversité biologique en sauvegardant et en restaurant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique ; iv) l'amélioration du degré de visibilité et de lisibilité des actions relatives à la Biodiversité dans tous les plans et programmes de développement pertinents du pays; v) le renforcement des actions grâce à la gestion et au partage des connaissances sur la Biodiversité, à la promotion de la recherche et au renforcement des capacités à tous les niveaux ; vi) l'amélioration des avantages de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes, pour tous.

# 3-4 DIMENSION POLITTIQUE, INSTITUTIONNELLE ET SECURITAIRE

171. La dimension politique se rapporte aux questions liées à la gouvernance et à l'ODD 16 « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. » Elle aborde les questions liées : i) à la paix, la justice, la Gouvernance politique et administrative, ii) la défense et la sécurité et iii) la Décentralisation

# 3-4-1 Paix, justice, démocratie, droits humains et Institutions efficaces



3.4-1-1 Etats des lieux au Bénin

5.4 1 1 Etats des neux du Denni

stabilité remarquable depuis 1990, avec l'organisation de la première Conférence Nationale en Afrique. Cette Conférence nationale tenue à Cotonou du 19 au 28 février

Le Bénin est un pays de paix. Il jouit d'une

<sup>169.</sup> L'une des causes de la dégradation des terres est la pratique des techniques agricoles inadéquates, la surexploitation des surfaces boisées pour les usages domestiques (bois de feu, construction, etc.), la dégradation du couvert boisé entraînant celle du sol gu'il recouvrait.

<sup>34</sup> Il s'agit de (i) la Convention sur la Diversité Biologique, (ii) la Convention des Nations Unies sur les Changements Climatiques et (iii) la Convention Internationale sur la Lutte Contre la Désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et /ou la désertification en particulier en Afrique

<sup>35</sup> Rapport FAO 2014

<sup>1990,</sup> a permis de restaurer un climat d'apaisement et d'instaurer les conditions favorables à l'émergence d'un système de démocratie pluraliste et participative. Depuis lors, le pays jouit d'une image démocratique méritée et

d'une stabilité remarquable, toutefois perturbée à la veille des échéances présidentielles.

La démocratie pluraliste adoptée depuis 1990 est fondée sur l'Etat de droit, la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Le pays a connu des élections régulières assorties d'alternances pacifiques. Par ailleurs, on note un fonctionnement normal des institutions de la République et leur renouvellement à bonne date. Cet état des lieux témoigne de la vitalité de la démocratie béninoise. Toutefois, l'application du multipartisme intégral a conduit à une prolifération de partis politiques avec le constat de leur faible implication dans l'animation de la vie politique nationale, leur forte orientation ethnocentrique et régionaliste, sources de dysfonctionnement du jeu démocratique dans le pays. Il est à noter l'existence d'une charte des partis politiques qui n'a pas été opérationnalisée dans toutes ses dispositions à ce jour. De même, la loi portant statut de l'opposition est mitigée dans son application.

174. L'efficacité des Institutions reste encore à renforcer. Outre le Gouvernement qui compte présentement une vingtaine de membres, le pays comprend plusieurs autres institutions, notamment l'Assemblée Nationale, la Cour Constitutionnelle, la Cour Suprême, la Haute Cour de Justice, le Conseil Economique et Social et la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication. Du point de vue des dispositions constitutionnelles, la séparation des pouvoirs est clairement définie. Néanmoins, l'effectivité de la séparation des pouvoirs et l'efficacité des mécanismes de contrôle ne semblent pas évidentes, compte tenu de la faiblesse des organes des autres pouvoirs face à l'influence du pouvoir exécutif. Il est également à noter que la Haute Cour de Justice en tant qu'institution de la République n'a pu exercer toutes ses prérogatives.

Dans le domaine de la justice, le principe de l'indépendance du pouvoir judiciaire béninois reste affirmé. La Constitution du 11 décembre 1990 garantit les droits fondamentaux de la personne humaine et des libertés publiques, conformément à l'esprit de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples du 27 juin 1981. De même, le pays a adhéré aux principaux textes internationaux sur les Droits Humains. Le code pénal a été assoupli en 2012 avec l'abolition de la peine de mort, il est en instance de vote à l'Assemblée Nationale. Il a également réalisé des progrès avec des investissements importants dans la construction de nouveaux Tribunaux de Première Instance (TPI), les tribunaux amis des enfants et la création des juridictions de commerce afin de rapprocher la justice de la population. Malgré ces efforts, certaines tendances lourdes et négatives persistent et ont été relevées lors du 3è cycle de l'Examen Périodique Universel. Il s'agit notamment : (i) les mauvaises conditions de détention dans les prisons civiles (surpopulation carcérale, ration alimentaire quotidienne unique, conditions d'hygiène) et (ii) les longues durées des détentions préventives et les violations des droits des enfants (traite des enfants et justice des mineurs).

la protection des droits de l'homme, le Bénin a ratifié la plupart des conventions et traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, à l'exception de la convention internationale sur la protection de tous les droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille ainsi que la convention pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Au titre des procédures de plainte individuelles, le Bénin n'a pas reconnu la compétence de certains organes de traités tels que le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, le comité des droits économiques, sociaux et culturels, le comité sur les droits des migrants et le comité sur les droits de l'enfant.

177. Les rapports d'examen périodique universel en 2008 et 2012 ont été présentés et le prochain rapport sera présenté en novembre 2017. Il existe des textes législatifs et réglementaires nationaux pour assurer la protection et la promotion des droits humains, notamment le code de l'enfant, la loi de protection des personnes handicapées, le code de l'information et de la communication. Plusieurs documents ont été également élaborés à savoir la politique holistique de protection sociale, la politique nationale de protection et d'intégration des personnes handicapées, la politique nationale de protection de l'enfant (PNPE), etc.

178. Dans le domaine de la gouvernance administrative, Le Gouvernement du Bénin a engagé ces dernières années plusieurs réformes au niveau de l'administration publique en vue de la construction d'une administration de développement, capable d'impulser le dynamisme du secteur privé et de réduire la corruption. Cependant l'état des lieux de l'Administration publique au Bénin est encore caractérisé par la lourdeur des procédures administratives, la faible utilisation des technologies de l'information et de la communication, la politisation de l'Administration publique, la mauvaise gestion des ressources humaines (le non-respect de normes profil/poste, la sous-exploitation des compétences, le retard, l'absentéisme, etc.), le coût élevé d'une administration peu efficace, la corruption.

#### 3.4-1-2 Analyse causale et pistes d'interventions

179. Les causes des déficits enregistrés dans le système démocratique du Bénin résident dans la faiblesse du système partisan et l'inefficacité de certaines institutions de la République. Par ailleurs, dans plusieurs domaines les lois qui pourraient garantir la construction d'un Etat de droit existent, mais leur application reste faible. Le non-respect des textes organisant les relations entre les institutions de l'Etat est par exemple à la base de l'inefficacité des mécanismes de contrepouvoir prévus par la Constitution. S'agissant particulièrement de l'administration publique, sa faible efficacité, qui se traduit souvent par le gaspillage de ressources est engendrée par la politisation des services administratifs, la faiblesse des salaires, celle du

système d'évaluation, de promotion et de sanction des fonctionnaires.

- 180. Au regard de ces déficits au niveau de la gouvernance politique et administrative, le Gouvernement devra en collaboration avec les autres parties prenantes engager des réformes politiques au niveau du système partisan et système électoral. Aussi des réformes visant la modernisation de l'administration publique est –elle nécessaire.
- 181. Dans le domaine de la justice, de la promotion et la protection des droits humains, les déficits notés résultent de: (i) l'impossibilité pour l'Etat, au plan financier, de garantir la jouissance effective des droits à tous les citoyens; (ii) l'analphabétisme généralisé et les pesanteurs socioculturelles qui ne favorisent pas la mise en œuvre des droits reconnus aux femmes par les instruments juridiques internationaux; (iii) l'insuffisance de la vulgarisation des instruments juridiques internationaux et nationaux des droits de l'Homme et (iv) la faible opérationnalisation de l'assistance juridique et judiciaire.
- Face aux déficits notés au niveau de la justice, de la promotion et la protection des droits humains, le Gouvernement et les PTFs devront mener des actions visant ; i) le rapprochement géographique de la justice du justiciable ; ii) l'amélioration des conditions de détention ; iii) l'augmentation des effectifs des auxiliaires de justice et l'amélioration de leur répartition sur tout le territoire national; iv) la mise en œuvre des actions de vulgarisation et de communication, d'explication du langage judiciaire et d'allègement des procédures, surtout celle relative à l'assistance judiciaire afin de mettre le droit à la portée de tous les justiciables ; v) la création d'un Fonds National spécifique de facilitation de l'accès à la justice pour les pauvres et les vulnérables ; vi) la promotion de la norme de la déontologie et d'éthique au niveau de l'Inspection Générale des Services de la justice, des Parquets généraux, Cours d'appel et autres hiérarchies judiciaires et parajudiciaires.

#### 3.4.2. Défense et Sécurité

#### 3.4-2-1 Etats des lieux au Bénin

183. La situation sécuritaire au Bénin augure d'un pays calme et sécurisé, néanmoins les actes de banditisme isolés existent. Les grandes artères des grandes villes sont sécurisées avec la présence des agents de police. Pour ce qui concerne les Routes Nationales Inter-Etat (RNIE), les postes de contrôles ont été réduits depuis l'arrivée du nouveau régime pour faciliter la libre circulation des personnes et des biens conformément aux normes régionales (UEMOA et CEDEAO) de la façon suivante : Cotonou – Hillacondji : 1 ; Cotonou-Krake : 1 ; Cotonou-Igolo : 1 ; Cotonou-Malanville : 3 ; Dassa- Porga : 2.

**184.** La sécurité au niveau des zones frontalières est à améliorer. Seule la frontière aérienne dispose d'un système moderne de collecte des informations sur les personnes entrantes et sortantes du territoire national. Les réseaux organisés sont opérationnels sur des activités criminelles comme la traite de personnes (femmes et enfants), le trafic de migrants (hommes et femmes), le crime transfrontalier organisé ; le terrorisme international (radicalisation et extrémisme violent chez les jeunes) ; la cybercriminalité ; l'abus et le trafic illicite des drogues puis la prolifération des armes légères. Les frontières terrestres, l'espace maritime et fluvial restent des zones de grande vulnérabilité du pays. A tout ceci, il convient d'ajouter la menace permanente du groupe terroriste Boko Haram qui a déjà frappé dans les pays limitrophes au Nord et à l'eEst du Bénin.

#### 3-4-2-2 Analyse causale et pistes d'interventions

- 185. Le chômage des jeunes, l'exclusion sociale et la pauvreté constituent les principales causes de l'insécurité au Bénin. Elle se manifeste par : (i) le crime transfrontalier organisé ; (ii) la cybercriminalité ; (iii) l'abus et le trafic illicite des drogues et (iv) la prolifération des armes légères et (v) la faible présence de l'Etat dans les zones frontalières.
- 186. La sécurité et la paix sont fondamentales pour préserver les moyens d'existence des populations, et assurer la réalisation des Objectifs de Développement Durable. A cet effet, les actions du Gouvernement devraient s'orienter sur le renforcement des systèmes de collecte et d'analyse des migrations, le renforcement des capacités techniques, matérielles et institutionnelles des forces de défense et de sécurité puis sur le renforcement de la souveraineté nationale dans les zones transfrontalières par la création d'opportunités et de meilleures conditions d'existence aux populations desdites zones.

#### 3.4.3. Décentralisation

#### 3.4-3-1 Etats des lieux au Bénin

de décentralisation de Le principe l'administration territoriale est affirmé dans la **Constitution**. Une série de lois et de décrets d'application en définissent le cadre juridique et institutionnel. Depuis 2002-2003, trois (3) élections communales ont été organisées et ont permis d'installer des conseils communaux qui administrent les collectivités territoriales. En 2009, une Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration (PONADEC) a été adoptée et les efforts de mise en œuvre se poursuivent. A cet égard, plusieurs outils méthodologiques ont été développés. Il s'agit des guides d'élaboration des plans de décentralisationdéconcentration (Plans 2D) au profit des ministères et des programmes départementaux de développement interministériel (PDDI).



188. Le transfert des ressources et des compétences vers les communes reste à améliorer. Le Gouvernement a mis en place un mécanisme national unique de transfert de ressources aux communes (Fonds d'Appui au Développement des Communes-FADeC). Ce mécanisme est opérationnel depuis 2008 et est abondé aussi bien par le Budget National que par les contributions des PTF. Cependant la part de transfert aux collectivités territoriales dans le total des dépenses du Budget général de l'Etat demeure faible malgré le léger accroissement (3.28% en 2012 à 3.89 % en 2015 )<sup>36</sup>.

189. De même, le niveau d'exécution des budgets communaux reste modeste (50,70% en 2015). A cela s'ajoute l'approvisionnement tardif des comptes des Receveurs-percepteurs. Par ailleurs, le Bénin s'est doté d'un Centre de Formation pour l'Administration Locale aux fins de renforcer les capacités des élus et personnels locaux. S'agissant de la reddition des comptes, plusieurs initiatives ont été expérimentées sous l'impulsion d'organisations de la société civile. De même, l'Inspection Générale des Affaires Administratives (IGAA) et l'Inspection Générale des Finances réalisent annuellement les audits sur l'utilisation des ressources du Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC) dans les soixante-dix-sept communes.

#### 3.4-3-2 Analyse causale et pistes d'interventions

**190.** Le faible niveau des transferts des ressources et des compétences aux communes constitue la principale cause des déficits enregistrés dans le processus de la

36 Aide-mémoire de la revue sectorielle annuelle décentralisation, déconcentration et aménagement du territoire, 2015

décentralisation au Bénin. Le Bénin a organisé un forum bilan de la première décennie de mise en œuvre de la décentralisation qui a permis de faire ressortir les avancées et les défis.

191. Au regard de l'état actuel des déficits notés dans le processus de la décentralisation, et dans la perspective de faire de la décentralisation un outil privilégié pour le mise en œuvre des ODD par la dynamisation de l'économie locale dans l'esprit de ne laisser personne de côté, les principales actions du Gouvernement et des PTF devront porter sur : i) la réforme de la fiscalité locale accompagnée d'une déconcentration financière et de renforcement des capacités des acteurs (DGID37, DGTCP38 et communes) aux fins d'élargir les marges de mobilisation et d'utilisation des ressources propres des communes; ii) la mise en œuvre effective des outils d'opérationnalisation de la PONADEC que sont les PDDI et les plans 2D des ministères, iii) la mise en application du statut de la fonction publique territoriale ; iv) le renforcement des capacités du CeFAL (Centre de Formation en Administration Locale) à élaborer et à mettre continuellement à jour son offre de formation; v) le renforcement de l'implication du secteur privé dans le financement d'investissements stratégiques pour la promotion des économies locales ; vi) la promotion des projets d'intercommunalités et la contractualisation Etat-Communes ; vii) la mise en place de mécanismes d'incitation des communes à la prise en compte des thématiques transversales (équité genre, résilience climatique, droits humains) dans les actions de développement.

<sup>37</sup> Direction Générale des Impôts et des Domaines

<sup>38</sup> Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

# IV- CAPACITE DE FINANCEMENT, DE SUIVI D'EVALUATION ET ANALYSE DES RISQUES POTENTIELS A LA MISE EN ŒUVRE DES ODD AU BENIN

- 192. La mobilisation des ressources constitue un défi important à relever pour assurer la mise en œuvre efficace des ODD. Pour ce faire, le Gouvernement s'est engagé dans un ensemble de réformes visant à optimiser les ressources domestiques par l'amélioration du recouvrement des impôts et taxes dans un système fiscal équitable par l'élargissement de l'assiette fiscale, la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.
- 193. Par ailleurs, le Gouvernement entend renforcer le cadre juridique devant favoriser l'implication du secteur privé dans le financement du développement au moyen de partenariat public-privé (PPP). Le Gouvernement aura également recours aux prêts concessionnels ou semi-concessionnels auprès des partenaires techniques financiers. L'utilisation optimale des ressources mobilisables sur le marché régional et la gestion efficace de la dette publique constituent les autres axes de la stratégie de financement du développement du Bénin. La mobilisation des financements innovants et la coopération Sud-Sud ou triangulaire seront également à promouvoir.
- 194. Dans le cadre du suivi, le Gouvernement a mis en place une Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD dont l'objectif est de coordonner en collaboration avec l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique, la mise en place d'un système intégré de suivi et d'évaluation des ODD. Ce système, comprendra la mise en place d'une base de données nationale pour le suivi des indicateurs retenus par le Bénin. Il s'agira à travers ce système intégré de suivi des ODD, d'œuvrer pour la révolution des données par la mobilisation de l'innovation technologique et des ressources financières en faveur des statistiques dans le cadre d'un partenariat entre tous les acteurs.

- 195. Par ailleurs le Gouvernement s'est engagé dans l'élaboration d'une nouvelle stratégie nationale de développement de la statistique qui permettra de fixer les mesures à prendre pour faire face aux besoins statistiques pour le suivi des ODD et des autres agendas nationaux et internationaux de développement.
- **196.** Les principaux risques potentiels qui pourraient affecter la trajectoire du développement et l'atteinte des ODD au Bénin peuvent se résumer en :
- i) la vulnérabilité de l'économie béninoise aux chocs externes: L'économie du Bénin fait face à des chocs exogènes notamment la fluctuation du cours du coton, les prix des denrées alimentaires et des produits pétroliers ainsi que benvironnement économique et commercial du Nigeria.
- ii) **la survenance des catastrophes** naturelles tels que les inondations et la sècheresse qui affectent la production agricole
- 197. En termes d'atténuation de ces risques, le Gouvernement à travers son Programme d'actions du Gouvernement s'est engagé à la mise en œuvre des reformes pour une transformation structurelle de l'économie béninoise pour la rendre plus résiliente aux chocs. Le Gouvernement s'est également doté d'un plan de Contingence Nationale pour assurer la gestion des risques et catastrophes naturels.

#### V – LE PRINCIPE « NE LAISSER PERSONNE DE COTE » AU BENIN

198. La cartographie des personnes « laissées de côté » au Bénin a été faite suivant les dimensions du développement. Elle est basée sur les différentes consultations réalisées auprès des partenaires du SNU au Bénin. Elle révèle que les personnes vulnérables et laissées de côté au Bénin sont principalement : i) les jeunes

diplômés sans emplois, ii) les personnes vivant avec un handicap, ii) les populations pauvres vivant dans les zones frontalières et rurales en particulier les femmes et les jeunes ; iii) les transgenres, les toxicomanes, iv) les enfants placés (vidomegons), v) les personnes privées de liberté.

**Dimension sociale** Dimension économique Les jeunes diplômés Toxicomanes sans emplois Déscolarisés/non scolarisés Les femmes vivants Personnes du dans les zones arides Les handicapés Personnes vivant dans troisième âge es zones enclavées Les personnes vivant dans Population lacustre les zones frontalières et lagunaire Nomades/ Homosexuels (FSF, transhumants HSH), transgenres les zones frontalières Personnes vivants Personnes dans les zones Population Population rurale privées de liberté frontalières enclavée par enclavée pour (prisonniers) les cours d'eau cause de relief Personnes vivant accidenté dans les zones enclavées Environnement Gouvernance Cités lacustres et les zones inondables Enfants placés Les petits agriculteurs, éleveurs, pêcheurs exploitants forestiers et Enfants divorcés sociaux commerçants Les personnes privées Les communautés riveraines des aires de libertés protégées et des réserves de faune Transgenres Personnes vivant dans I les communautés riveraines des plans d'eau et des zones enclavées es zones enclavées

Figure 2 : cartographie des personnes laissées pour compte

199. En complément, les communes cumulant un niveau élevé de pauvreté monétaire et de pauvreté non monétaire ont été identifiées à partir des données de l'Enquête EMICOV. Il s'agit principalement des communes de Athiémè, Aplahoué Bopa, Dogbo, Djakotomey Houeyogbe,

Ouinhi, Lalo, Karimama, Pobè Segbana Zogbodomey, Zakpota, Malanville, So-Ava Zê, ... (*voir figure 3*). Ces zones devraient faire l'objet d'attention particulière.

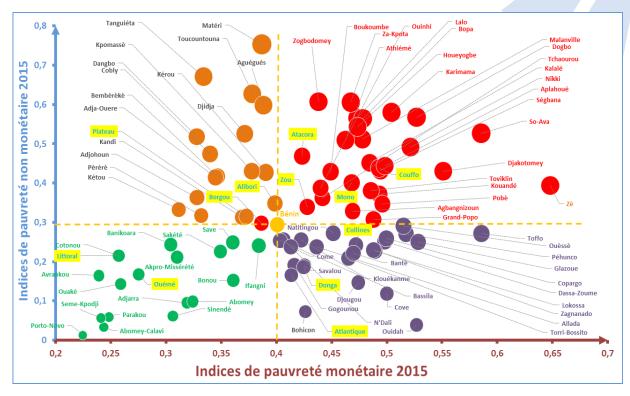


Figure 3 : l'incidence de la pauvreté monétaire et non monétaire suivant les communes

Source: EMICOV 2015

**200.** Le défi du Gouvernement est d'intégrer ces personnes laissées de côté dans le processus de développement. A cet égard, les actions du Gouvernement devront viser : i) la prise de mesures spécifiques pour ces groupes ayant des besoins particuliers ; ii) l'autonomisation

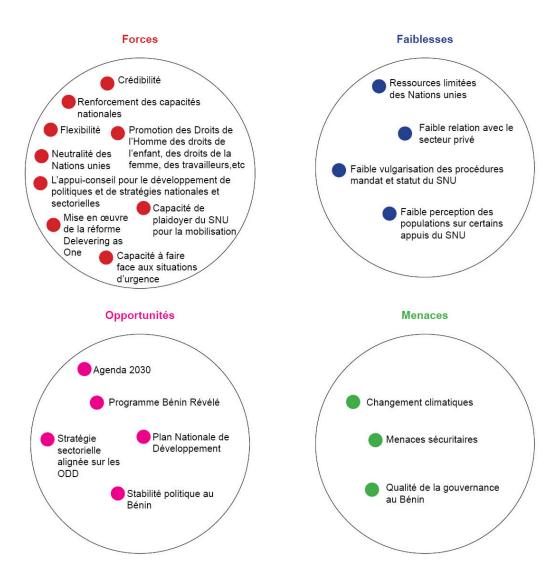
de ces personnes ; iii) le renforcement de leur résilience, iv) le développement des zones rurales et frontalières ; v) la mise en place des politiques de protection sociale ciblant ces personnes.

#### VI- LES AVANTAGES COMPARATIFS DE L'UNCT

201. L'analyse des forces et faiblesses des Agences du SNU au Bénin a été faite au regard des défis et priorités nationales de développement. Aussi, les opportunités et menacent auxquelles les agences pourraient faire face ont été identifiées. Cette analyse a permis de déterminer les avantages comparatifs du SNU au Bénin face aux défis de développement liés à la mise en œuvre des ODD. Ces avantages reposent essentiellement sur les valeurs

cardinales du SNU : i) sa neutralité, ii) son mandat en matière de promotion des Droits Humains, iii) son statut en matière de renforcement des capacités, iv) sa flexibilité, v) sa capacité à faire face aux situations d'urgence vi) son expérience avérée sur le terrain dans certains domaines, et vii) son réseau étendu dans le monde favorisant la capitalisation des échanges et des solutions.

Figure 4: Forces Faiblesses, Opportunités et menaces de l'Equipe Pays



- **202.** Les avantages comparatifs du SNU ont permis à la lumière des défis de développement, et des cibles prioritaires des ODD<sup>39</sup> retenues par le Gouvernement, d'identifier les secteurs potentiels de coopération entre le SNU et le Gouvernement. Ces secteurs couvriront les trois dimensions de développement (économie, le social et l'environnement) ainsi que les questions liées gouvernance. Ainsi,
- au niveau de la dimension économique le SNU appuiera le Gouvernement pour la promotion d'une croissance économique forte, inclusive et durable
- au niveau de la dimension sociale, le SNU mettra l'accent sur les questions liées à la santé l'éducation, l'égalité entre les sexes et la protection sociale
- pour ce qui est de la dimension environnementale, les actions des agences du SNU au Bénin se focaliseront sur la gestion de l'environnement, la lutte contre les changements climatiques, la résilience et la réduction des crises et catastrophes;
- Au niveau de la gouvernance, les actions du SNU au Bénin se focaliseront sur : (i) le renforcement de la gouvernance administrative et politique ; (ii) la promotion de la sécurité et de la paix ; (iii) la promotion des droits humains, en particulier du genre et le renforcement des capacités juridiques des pauvres, ainsi que iv) les questions liées à la reddition des comptes, la participation citoyenne et à la redevabilité.
- **203.** Au total, les actions du SNU veilleront « à ne laisser personne de côté ». Le principe « Ne laisser personne de côté » constituera le moteur de l'action des Nations Unies, et sera soutenu par les actions visant i) la promotion des droits de l'Homme, ii) l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, iii) la durabilité et la résilience et iv) la redevabilité.



#### **CONCLUSION**

204. Le Bilan Commun de Pays constitue une étape importante dans le cadre de la formulation de la prochaine stratégie de coopération entre les Nations Unies et le Bénin. Il a permis de ressortir les principaux défis de développement pour une mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable au Bénin.

205. L'analyse des avantages comparatifs des Nations Unies, face aux défis liés à la mise en œuvre des ODD, a permis de dégager les grands axes sur lesquels les Nations Unies devraient focaliser son action au Benin. Les Nations Unies entendent orienter son appui au Gouvernement du Bénin sur :i) la promotion d'une croissance économique forte inclusive et durable ; ii) les questions liées à la santé, l'éducation, l'égalité entre les sexes et la protection sociale ; iii) la gestion de l'environnement, la lutte contre les changements climatiques, la résilience et la réduction des crises et catastrophes; ; vi) la gouvernance y compris la promotion des droits humains et les questions liées à la

reddition des comptes et à la redevabilité.

**206.** En somme, les actions du SNU seront guidées par le principe « ne laisser personne de côté » et prendront en compte les questions liées ; i) à la promotion des droits de l'Homme, ii) l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, iii) la durabilité et la résilience et iv) la redevabilité, v) la promotion des statistiques désagrégées.

207. L'analyse du Bilan Commun pays sera accompagnée d'une note sur la vision 2030 de l'Equipe pays qui décrit la manière dont le prochain UNDAF devra intégrer l'Agenda 2030 en lien avec le Nouveau PND (2018 -2025) et la vision de développement 2025 du Bénin et le Programme d'Action du Gouvernement.

### **ANNEXE**

Tableau 5 : Evolution des effectifs (Nombres et pourcentage)

Cycles d'enseignement	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15
Maternel	109 449	110 671	118 403	128 703	151 732
Public	81 001	82 586	91 831	96 428	103 262
Privé. Nombres	28 448	28 085	26 572	32 275	48 470
. % du total	26,0%	25,4%	22,4%	25,1%	31,9%
Primaire	1 850 658	1 987 182	2 064 031	2 133 330	2 238 185
Public	1 580 064	1 661 380	1 713 226	1 739 060	1 743 431
Privé. Nombres	270 594	325 802	350 805	394 270	494 754
. % du total	14,6%	16,4%	17,0%	18,5%	22,1%
Secondaire général 1er cycle	530 767	599 083	643 172	661 684	704 646
Public	446 432	499 213	542 329	588 446	608 740
Privé. Nombres	84 335	99 870	100 843	73 238	95 906
. % du total	15,9%	16,7%	15,7%	11,1%	13,6%
Secondaire général 2nd cycle	168 334	195 210	203 156	211 406	237 043
Public	131 053	150 037	158 173	178 857	191 172
Privé. Nombres	37 281	45 173	44 983	32 549	45 871
. % du total	22,1%	23,1%	22,1%	15,4%	19,4%
Secondaire Tech. (1er et 2nd cycle)	24 101	21 458	20 723	21 915	22 098
Public	9 715	10 498	11 004	12 403	14 433
Privé. Nombres	14 386	10 960	9 719	9 512	7 665
. % du total	59,7%	51,1%	46,9%	43,4%	34,7%
Supérieur	113 529	110 012	126 464	131 473	147 392
Public	88 554	96 605	113 465	118 306	134 054
Privé. Nombres	24 975	13 407	12 999	13 167	13 338
. % du total	22,0%	12,2%	10,3%	10,0%	9,0%
Centre des métiers et centre de formation professionnelle	4 167	4 723	1 939	1 758	3 934
Public	871	855	803	728	2 120
Privé. Nombres	3 296	3 868	1 136	1 030	1 814
. % du total	79,1%	81,9%	58,6%	58,6%	46,1%
Alphabétisation	56 928	52 611	48 779	32 352	57 318
Alphabétisation initiale	37 796	52 611	31 294	16 132	23 086
Post alphabétisation	19 132		17 485	16 220	42 527
Education alternative		582	2 638	3 838	4 490
Centres Barka		582	1 321	1 952	2 154
Programme des cours accélérés		-	1 317	1 886	2 336
Centres de Formation Sportive			500	625	1 290

Source : DPP, ministères en charge de l'éducation et calcul des auteurs

Tableau 6 : Inégalité suivant le lieu de résidence et le département entre 2011 et 2015

	2011	2015
Milieu de résidence		
Urbain	0,452	0,467
	(0,006)	(0,005)
Rural	0,373	0,403
	(0,005)	(0,006)
Département		
Alibori	0,341	0,394
Atacora	0,39	0,436
Atlantique	0,468	0,345
Borgou	0,399	0,499
Collines	0,378	0,460
Couffo	0,35	0,408
Donga	0,365	0,414
Littoral	0,385	0,405
Mono	0,387	0,401
Ouémé	0,414	0,485
Plateau	0,377	0,371
Zou	0,362	0,477
Bénin	0,464	0,470
	(0,005)	(0,004)

Source: INSAE, EMICoV 2015 et 2011 / NB: (.) = Erreur standard de la moyenne

Tableau 7: Distribution des emplois par catégorie de population et par grands secteurs institutionnels en 2015

	Ensemble - population		%;	oar groupe d	'âge	% selon le genre		% selon le milieu de résidence		
15-64 ans (en activité)						A				
	nombres d'emplois	%	15-24 ns	25-34 ans	35-64 ans	Homme	Femme	Cotonou	Autres urbain	Rural
Secteur formel	298 737	9,10%	3,4%	10,7%	9,6%	13,2%	4,4%	24,9%	12,6%	3,9%
Public	158 479	4,80%	1,5%	5,8%	5,1%	7,1%	2,3%	8,6%	7,4%	2,2%
Privé	140 258	4,30%	1,9%	4,9%	4,5%	6,2%	2,1%	16,4%	5,2%	1,7%
Secteur informel	2 978 741	90,90%	96,6%	89,3%	90,4%	86,8%	95,6%	75,1%	87,4%	96,1%
Total	3 277 478	100,00%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source: EMICOV 2015 et calcul des auteurs.

# Tableau 8: Cibles prioritaires retenues par ODD

QQO	CIBLES PRIORITAIRES PAR ODD
	CADRE SOCIAL : CAPITAL HUMAIN
	1.2. D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales.
1. Pas de pauvreté	1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient
	1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance.
	2.1 D'íci à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.
2. Faim Zéro	2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.
	2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles.
	3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.
	3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus.
3. Bonne santé et bien-être	3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmissibles.
	3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être
	3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux
	4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.
4. Education de qualité	4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.
	4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.
	5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.
5. Egalité entre les sexes	5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.

QQO	CIBLES PRIORITAIRES PAR ODD
	6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable. 6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.
6. Eau propre et Assainissement	6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau
	6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient.
	CADRE ECONOMIQUE : CROISSANCE FORTE ET INCLUSIVE
7. Energie propre et d'un coût abordable	7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.
	8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre
8. Travail décent et croissance	8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micros entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.
	8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.
	8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.
	9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontalière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.
9. Industrie, Innovation et Infrastructures	9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'īci à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés.
	9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche-développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030
	10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.
10. Inégalités réduites	10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.
	10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.

QQO	CIBLES PRIORITAIRES PAR ODD
	11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis
11. Villes et communautés	11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.
qurables	11.5 D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.
	CADRE ENVIRONNEMENTAL: ENVIRONNEMENT
	12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.
12. Consommation et	12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.
production responsables	12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.
	12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.
13. Mesures relatives à lutte contre les changements climatiques	13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.
A Vision in the second	14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans.
17. Vie aqualique	14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles.
	15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.
15. Vie terrestre	15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial.
	15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols.
	CADRE INSTITUTIONNEL : PAIX
	16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.
4 D 11 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice.
efficaces	16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes.
	16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.
	16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.

## **REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUE**

N°	Domaine	Titre du document	Auteur/Editeur et Année de publication
1	Education	Note d'analyse sectorielle du système d'éducation et de la formation	Bénin, 2017
2	Education	Performances du système éducatif Béninois (PASEC 2014)	
3	Agriculture	Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA) : Orientations stratégiques 2025 et Plan National d'Investissements Agricoles (PNIA) 2017-202	MAEP, 2017
4	Santé	Plan National de Développement Sanitaire 2017-2021	Ministère de la Santé, RB
5	Santé	Enquête par grappes à Indicateurs Multiples (MICS 2014) rapport Résultats clé	INSAE, UNICEF, Mai 2015
6	Sécurité Alimentaire	Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de Nutrition	PAM/INSAE 2013
7	Tous	Rapports sur le Développement Humain	PNUD
8	Tous	BENIN - rapport d'achèvement du DSP 2012-2016 et revue de la performance du portefeuille pays 2016	BAD
9	Tous	Rapport National Contextualisation et Priorisation des objectifs de Développement Durable (ODD) au Benin	MPD, DGC ODD
10	Tous	Rapport d'évaluation de la SCRP (2011-2015)	MEF, PNUD ( 2016)
11	Tous	Rapport d'Evaluation UNDAF 2014-2018	Cefac, 2017
12	Tous	Programme d'Actions du Gouvernement « Bénin Révélé »	République du bénin ; 2017
13	Tous	Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté (SCRP 2011-2015)	République du Bénin, 2011
14	Tous	UNITED NATIONS DEVELOPMENT ASSISTANCE FRAMEWORK GUIDANCE	UNDG, 2017
15	Tous	Rapport sur la priorisation des ODD au Bénin	Bénin, 2017
16	Economie	Perspectives Economiques en Afrique 2016	Banque Africaine de Développement 2016
17	Pauvreté	Note sur la pauvreté au Bénin en 2015	INSAE, UE, PNUD, GIZ (2016)
18	Pauvreté	Les tendances de la pauvreté au Bénin sur la période 2007-2015	INSAE, PNUD, 2016
19	Droits humains	Revue universelle périodique sur les droits humains 2012	



EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

**5** ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ

BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

(C)















CLIMATIQUES



MESURES RELATIVES Àlalutte contre **LES CHANGEMENTS** 

က





11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

IO INÉGALITÉS RÉDUITES

9 INDUSTRIE,
INNOVATION ET
INFRASTRUGTURE











